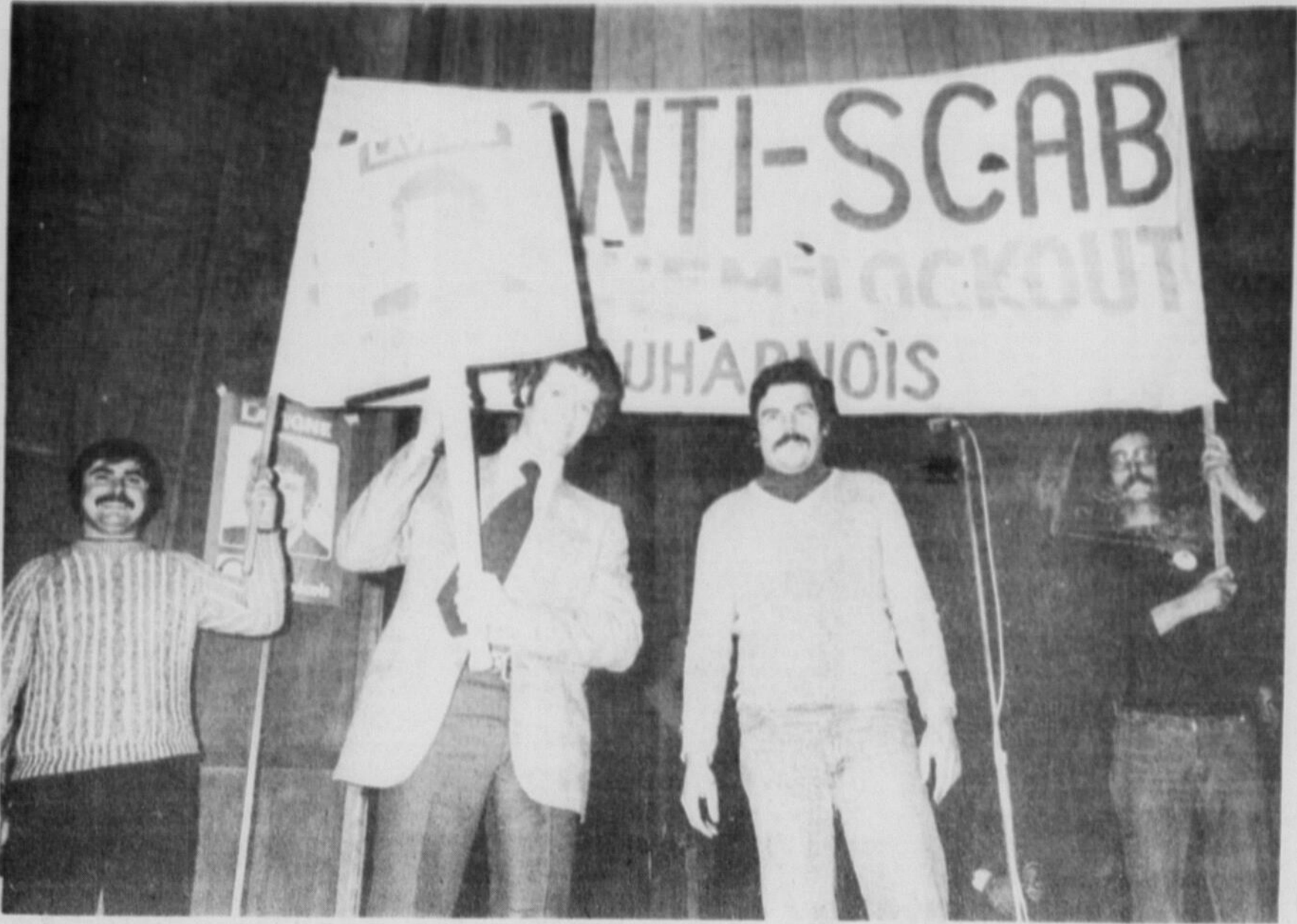


# "Je soutiens que Stanchem n'est pas respectable"

—le député Laurent Lavigne



(Jean-Guy Pelletier)

"Je soutiens que la compagnie Stanchem n'est pas respectable actuellement et je la respecterais lorsqu'elle sera respectable. Je ne peux pas respecter une compagnie qui se montre irrespectueuse envers ses employés." Ces déclarations fracassantes du député péquiste du comté de Beauharnois, M. Laurent Lavigne, ont été accueillies par de grands applaudissements venant des grévistes présents à l'assemblée générale péquiste lundi soir à Valleyfield, de même que par l'assemblée.

Un peu plus de 200 personnes. Le député Laurent Lavigne faisait le tour du travail accompli depuis le 15 novembre quand il a touché la question du conflit de Stanchem au sujet duquel plusieurs travailleurs de cette usine avaient fait irruption dans la salle avec pancartes et banderoles réclamant la loi anti-scabs.

Poursuivant dans son envolée, le député péquiste a déclaré qu'il ne pouvait respecter une compagnie qui poursuit sa production avec les scabs et refuse de perdre quel-

ques milliers de dollars, mais laisse ses employés sur le carreau. Il a dit qu'il trouvait également irrespectable d'obtenir une injonction interdisant tout piégage à 1,000 piéces de l'usine alors que dans le contexte c'était une des dernières armes des travailleurs contre cette compagnie. "Je la trouve irrespectable parce qu'irrespectueuse", devait-il conclure. Le député a même précisé que sa position était ferme sur ce conflit qui se passe en passant les ministres du gouvernement péquiste après des mois de démarches pour faire cesser l'intervention policière. Et après que des travailleurs de Stanchem soient allés donner au député sa pancarte officielle pour la manifestation du 19 février, le député ajoutait à l'intention de ceux-ci qu'ils ne doivent pas s'inquiéter, que la loi anti-scabs est prévue pour la prochaine session parlementaire, mais qu'il faut prendre le temps pour légiférer.

ORGANISATION

Dans un autre ordre d'idée le député avait signalé auparavant qu'il a dû prendre un certain temps pour organiser son bureau à Valleyfield (65 rue Nicholson) et à Québec. Il a rappelé les deux domaines de la mini-session et la préparation de la grande session qui débutera le 8 mars. A cette session M. Lavigne a révélé que plusieurs réformes seraient annoncées comme l'instauration des plumes d'immatriculation à partir des cabinets judiciaires et les institutions comme les clubs d'avocats et d'âge d'or pour permettre leur autofinancement. Il a aussi signalé que le Parti Québécois visait à éliminer la notion de backbenchers et que tous les députés avaient été invités à se joindre au ministère de leur choix pour faire partie de comités d'étude.

Le député a aussi rappelé son travail dans le dossier du lock-out de Métropolitain Provincial. Ils vont reprendre leur permis et remettre leur permis à l'Assemblée législative. M. Lavigne en commentant la position du ministre des Transports, M. Lucien Lessard,

Plusieurs lock-outés de l'usine Stanchem à Beauharnois ont profité de l'assemblée générale du Parti Québécois lundi à Valleyfield pour réclamer la loi anti-scabs. Ils ont obtenu une proposition d'appui du

Parti Québécois et l'assurance de la présence du député du comté lors de la manifestation contre les scabs. M. Jean-Aimé Daoust, directeur de grève adjoint, s'est empressé de remettre sa pancarte officielle au député. (Photo Le Soleil - Richard Vaillancourt)

Les avocats se réunissent à St-Jean

## Le Palais de Justice sera paralysé demain

(Yvan Bélanger)

Bien que près d'une soixantaine de causes soient inscrites au rôle de la cour criminelle et de la cour de pratique pour la journée de jeudi, aucune cour ne siégera au Palais de Justice de Valleyfield à cause de l'absence des avocats. Ces derniers tiendront une assemblée extraordinaire à St-Jean. Tous les avocats faisant partie du barreau de la région du Richelieu participeront à cette assemblée d'information sur l'avenir de leur profession.

Le secrétaire du barreau du Richelieu, Me Yvan Mayrand, nous a expliqué que cette réunion avait surtout été demandée par les avocats de Valleyfield. Me Mayrand a fait remarquer qu'il n'y avait pas de causes inscrites au rôle au Palais de Justice de St-Jean et que l'ab-

sence des avocats ne causerait pas de problème. Pour ce qui est du Palais de Justice de Valleyfield, le secrétaire du barreau du Richelieu a noté que les activités seraient paralysées à cause de l'absence des avocats. Me Mayrand qui qualifie cette journée de "journée d'étude sur l'avenir de la profession d'avocat", a noté que l'on étudierait principalement les législations que devra adopter prochainement le gouvernement au sujet de la responsabilité sans faute lors des accidents d'automobile et de la position du barreau face à cette législation.

L'un des avocats de Valleyfield qui a demandé que cette réunion soit convoquée, Me François Renaud, nous a fait remarquer que depuis que le gouvernement du Parti Québécois est en place on

entend souvent parler qu'une nouvelle législation sera adoptée relativement au "no fault" mais qu'il est impossible d'en connaître le contenu et les conséquences. De l'avis de Me Renaud, cette assemblée permettra aux avocats de discuter de l'avenir de leur profession et de demander officiellement au barreau de faire des démarches afin de connaître le contenu de la législation que doit adopter sous peu le nouveau gouvernement.

Selon Me Renaud, cette réunion extraordinaire qui amènera la paralysie du Palais de Justice de Valleyfield, démontrera la solidarité des avocats en vue d'assurer la survie de leur profession. Selon Me Renaud, lors de cette réunion d'information il est possible que des résolutions précises soient adoptées. Ce dernier n'a pas voulu nous faire part du genre de résolution que pourraient adopter les avocats. Cependant il est à prévoir que ces derniers poursuivront leur action.

60

76 pages  
16,450 copies  
Mercredi le 26 janvier 1977  
21e année No 52  
Beauharnois

# LE SOLEIL

(The St. Lawrence Sun) ST-LAURENT

VALLEYFIELD - BEAUHARNOIS - CHATEAUGUAY - SOULANGES

(Circulation Totale Le Soleil et The St-Lawrence Sun: 29,750 copies)

La firme Sullivan & Sullivan fera la mise à jour du rôle d'évaluation

## Le Bloc des 4 s'oppose à l'engagement d'un évaluateur même si l'ouverture de ce poste était prévue au budget

(Yvan Bélanger)

Le projet de mise sur pied d'un véritable service d'évaluation à Valleyfield ne verra pas le jour cette année. Malgré que le conseil ait prévu une somme de \$25,000 à son budget pour l'engagement d'un évaluateur, ce poste ne sera pas ouvert et encore cette année, la firme Sullivan & Sullivan verra à la mise à jour du rôle d'évaluation.

Le conseiller du quartier Maisonneuve, M. André Meloche, a proposé lundi soir l'ouverture du poste d'évaluateur. Selon ce dernier, ce serait un acquis pour la ville de Valleyfield. Cependant, les membres du bloc des 4 se sont opposés à l'ouverture du poste prétextant que la somme prévue au budget n'était pas suffisante pour la mise sur

pied d'un service d'évaluation. A ce sujet, le gérant de la cité, M. Alcide Lafontaine, a confirmé que la somme prévue au budget soit \$25,000.00 suffirait à peine à défrayer le salaire d'un évaluateur. Si l'on tient compte du fait qu'il faudrait engager au moins un technicien pour assister l'évaluateur, il aurait fallu prévoir au moins une somme de \$50,000.00 au budget pour mettre sur pied ce service; c'est du moins la thèse qu'ont défendue lundi soir les membres du bloc des 4.

Le gérant de la cité a fait remarquer au cours de la discussion que plusieurs villes semblables à Valleyfield possédaient déjà ce service et en moyenne 5 personnes travaillent dans ce département. M. Lafontaine a

souligné que la ville se devait d'avoir son propre évaluateur.

Malgré les remarques de M. Lafontaine, l'échevin Charles Lalonde a dit considérer comme prématuré l'engagement d'un évaluateur et a souligné que habituellement il en coûtait \$12,000.00 à la cité pour faire la mise à jour du rôle d'évaluation. Considérant la différence de coût entre l'engagement d'un évaluateur et la mise à jour du rôle par la firme Sullivan & Sullivan, M. Lalonde a proposé que cette firme soit engagée pour faire la mise à jour du rôle en 1977. M. Lalonde a souligné qu'au cours de l'année le conseil pourrait étudier davantage toutes les implications de la mise sur pied d'un service d'évaluation et que peut

être en 1977 ce service verrait le jour. Son confrère, M. Gérard Lalonde a noté que si l'on voulait mettre sur pied ce service en 1978, il fallait prévoir au budget une somme d'au moins \$50,000.00. L'échevin du quartier Bellefleur Ouest, M. Yves Mc Sween s'est dit surpris de la position des membres du bloc des 4. Selon ce dernier, si le conseil a prévu \$25,000.00 au budget, c'est qu'il veut un évaluateur. A la lueur des discussions qui ont eu lieu autour de ce sujet, il semble que les membres du bloc des 4 ne voient plus l'urgence d'engager un évaluateur même s'ils ont participé à la confection du budget dans lequel une somme de \$25,000 a été réservée pour l'engagement de ce dernier. En terminant, M. André Meloche a lancé sur un ton humoristique,

l'espère que le \$25,000.00 ne servira pas au com-

plet pour la mise à jour du rôle d'évaluation.



## Au match des Etoiles de la Richelieu Les joueurs du National se distinguent pour les Nordistes

Robert "BOB" Daoust. Vendredi soir dernier, 21 janvier avait lieu la partie annuelle des étoiles du circuit Charles Milot. Un record d'assistance fut établi alors que 1,962 spectateurs assistèrent à cet affrontement opposant les meilleurs joueurs de la division Nord à leurs homologues de la division Sud. Le National y était représenté par cinq joueurs, et, ces derniers, furent les piliers du Nord.

Le gardien Yves Desjardins fut littéralement bombardé et on lui donna le titre de meilleur joueur défensif pour le Nord. Son coéquipier, Luc Maheu se mérita le titre de meilleur joueur offensif pour le Nord. Et les Réjean Leduc, Richard Labelle, et Jean-Paul Acquin se sont également distingués pour l'équipe pilotée par l'instructeur Jean Péloquin.

D'ailleurs, Maheu, Leduc et Labelle furent utilisés autant sur les jeux de puissance qu'en désavantage numérique et sur une ligne régulière. LA "RENCH CONNECTION" se fit voler au moins dix buts suite au brio des gardiens adverses: Gaétan Duhamel des Forts de Chambly ainsi que Sylvain Turcotte des Tigres de Beolieu. Ces deux cer-

bières sudistes furent éprouvés à 40 reprises. Nos deux gardiens nordistes: Joseph Pelletier des Hawks de Laprairie et Yves Desjardins du National de Valleyfield recurent 49 rondelles. Les meilleurs joueurs offensifs et défensifs de la Sud furent respectivement: Guy Lamarche des Sabres de Drummondville ainsi que Serge Striganuk des Voyageurs

de Cowansville. Les Sudistes, beaucoup plus opportunistes, remportèrent une victoire de 7-2. Guy Lamarche marqua deux buts alors que les autres étaient

enregistrés par Bob Kasper et Gilles Lavoie des Tigres de Beolieu; Normand Gélinau et Pierre St-Martin des Aigles de St-Jean; ainsi qu'Yves Parcel des

Voyageurs de Cowansville. Pour les Nordistes, les Compteurs furent Doug Ross des Lions de St-Lambert ainsi qu'André Pronovost jr. des Sieurs de Longueuil.

M. Charles Milot, président de la Ligue de Hockey Richelieu félicite Luc Maheu et Yves Desjardins pour leur travail lors de la Joute des Etoiles à Drummondville vendredi. Luc fut choisi comme meilleur joueur offensif de la partie et Yves comme meilleur joueur défensif (Photo Le Soleil Jacques Smith)

LETTRE AU DEPUTE LAURENT LAVIGNE

Cette lettre-type que les travailleurs de Stanchem vous invitent à signer et à expédier au député du comté de Beauharnois...

Valleyfield, le 24 janvier 1977

Monsieur Laurent Lavigne
Député-Comté de Beauharnois
65 rue Nicholson
Valleyfield

Monsieur Lavigne

Etant mon représentant à l'assemblée nationale, je vous demande de travailler pour que la loi anti-scabs soit votée au début de la prochaine session...

Je vous demande de me rendre compte du travail que vous aurez fait dans ce dossier.

Syndicalement vôtre.

(Nom)
(Adresse)

Proposition d'appui aux lock-outés de Stanchem

Les péquistes et le député à la manifestation du 19 février contre les scabs

(Jean-Guy Pelletier)
Lundi soir à l'occasion de l'assemblée générale du Parti Québécois pour le comté de Beauharnois...

seur et M. Fernand St-Pierre, le second. La proposition comportait plusieurs attendus rappelant qu'il s'agit d'un lock-out...

vement et de faire rapport à l'assemblée du comté ensuite. M. Desautels soulignait que cette proposition s'inscrit dans la logique du programme du Parti Québécois...



M. Emilien Cloutier, porte-parole de la C.S.N. obtenait du Parti Québécois qu'il recommande à son député de participer à la manifestation contre les scabs le 19 février à Beauharnois.



M. Clermont Nadeau, un autre porte-parole de la C.S.N. a souligné qu'il fallait lutter contre les multinationales même si le Conseil du Patronat a mis le Parti Québécois en garde contre toute mesure trop avant-gardiste...

On reparle de la fermeture du Mont-Immaculée et d'un transfert d'étudiants de Jésus-Marie

(Jean Guy Pelletier)

Lundi avait lieu une assemblée régulière de l'exécutif de la Commission Scolaire Régionale Salaberry. A cette occasion, le directeur général de la régionale, M. Maurice Marleau, a donné un certain nombre de renseignements sur l'organisation scolaire 1977-78.

en coupant sur le personnel et en diminuant l'achat de matériel didactique. L'an dernier on peut également se rappeler l'opposition des parents aux fermetures des écoles Mont-Immaculée à St-Anicet et à un transfert de clientèle de Jésus-Marie à Edgar Hébert.

demande pour se rattacher au territoire de la Commission scolaire de Huntingdon et conséquemment de la Régionale Salaberry. M. Marleau nous a déclaré qu'il semblait que les pourparlers dans ce sens soient arrêtés et que pour l'instant il n'en était donc pas question pour l'organisation scolaire 1977-78.

ECOLE HEBERT.

Au sujet de l'agrandissement de l'école Hébert, M. Marleau nous a précisé que le Ministère de l'Éducation était en voie d'accepter la phase 2, c'est-à-dire des plans plus précis avec des devis et que la troisième phase qui comprend les plans définitifs ne saurait sans doute tarder.

ARENA

Une rencontre a eu lieu entre des commissaires et des représentants municipaux au sujet du terrain près de l'aréna du Cégep et appartenant à la Commission scolaire. On se rappellera que la Cité s'est montrée intéressée à acquérir ce terrain qui aurait pu être le site d'une deuxième glace ar-

Dans les chiffres donnés par M. Marleau on note une baisse de clientèle prévue de 450 élèves qui impliquerait un manque à recevoir de \$150,750 si toutefois les règles budgétaires sont indexées, sinon on pourrait ajouter un autre \$150,000 de manque à recevoir de nous révéler M. Marleau.

Le directeur nous a rappelé que l'organisation scolaire 1976-77 compte tenu de la non-indexation des budgets, s'est faite en réorganisant les services,

Dans tous ces calculs M. Marleau ne parle pas toutefois de l'école Montpetit de St-Chrysostôme qui, rappelez-le, avait fait une

Centre hospitalier

Il est possible que la construction de la nouvelle aile débute cette année

(Yvan Bélanger)

Le projet d'agrandissement du Centre hospitalier de Valleyfield va bon train. Hier, le directeur général de l'hôpital, M. Jean-Guy Nadeau, s'est rendu à Québec afin de finaliser toute la question des esquisses préliminaires.

ration.

Le directeur général de l'hôpital espère que les travaux débuteront avant la fin de l'année 1977. Selon ce dernier, la nouvelle aile pourrait commencer à sortir de terre vers la fin de l'année si on se sert de la méthode de gérance de projet plutôt que des demandes de soumissions traditionnelles.

Pour ce qui est de la vie à l'intérieur des murs de l'hôpital, M. Nadeau a noté que le Centre hospitalier avait repris son rythme normal. Depuis le mois de septembre, l'hôpital fonctionne à 100%. Pendant la période des fêtes, à cause des congés, le Centre hospitalier n'a fonctionné qu'à 60% mais depuis, tout est rentré dans l'ordre.

Advertisement for 'La Coupe' Salon Bourque, 8 Chemin Larocque, Valleyfield, Tel: 373-6011. Includes a photo of a woman and the logo of the Comité de Carnaval.



M. Léon Mercure, un employé de plus de 25 ans de service à l'usine Stanchem a déclaré que c'était la lutte autant des vieux que des jeunes et une lutte pour le respect des travailleurs.

Advertisement for LE SOLEIL newspaper, including contact information for Philip Van Son, Bureau de Valleyfield, and details about subscriptions and advertising rates.

Large advertisement for LIBRAIRIES BOYER LTEE celebrating their 25th anniversary. Features a 25% discount on various items like gardeners, staplers, almanachs, and puzzles from Jan 27 to Feb 9, 1977. Includes store addresses in Valleyfield, Bellerive, Beauharnois, and Chateauguy.

Comté de Beauharnois

# Vianney Pineau, nouveau président du Parti Québécois

(Jean-Guy Pelletier)

Lundi soir à l'auditorium de l'école Jésus Marie à Valleyfield un peu plus de 200 personnes participaient à l'assemblée générale annuelle du Parti Québécois du comté de Beauharnois pour l'élection d'un nouvel exécutif.

## RAPPORT DU PRÉSIDENT.

Dans son rapport le président sortant, Me André Daoust, a souligné que l'exécutif avait eu un mandat de 14 mois à

assumer puisque l'assemblée générale prévue en novembre fut reportée pour les raisons que l'on sait. Il ajoutait que ce fut une année exceptionnelle où l'exécutif a dû prendre en charge l'organisation d'une convention pour le choix d'un candidat et aussi tout l'aspect campagne électorale. Il rappela le succès de la campagne de financement, soit \$15 357, pour un objectif de \$15 000 et le nombre de membres qui s'est accru de 1,500 à 2,291 depuis novembre 1975.

Au chapitre des dossiers touchés par l'exécutif du comté, Me Daoust mentionnait la question du Boul. Bord de l'Eau et le complexe hôtelier sur la Pointe aux Anglais. "Inutile de dire qu'on est heureux des résultats de ce dernier dossier", ajoutait-il. Le président a aussi rappelé l'appui de l'exécutif aux travailleurs de C.I.L. qui ont connu une grève de six mois, de même que la présence de candidats péquistes sur la scène scolaire et municipale, bien que ceux-ci aient été battus par quelques voix.

En terminant le président sortant devait déclarer: "Le comté a été libéré et il faut penser à l'avenir. L'avenir c'est la nouvelle situation créée par la présence d'un député. Il faut voir comment les relations peuvent s'établir. Et l'autre avenir c'est le référendum et on n'est pas trop tôt pour le préparer".

Au chapitre des dépenses électorales, M. Alphonse Caron, l'agent officiel, a signalé que la loi permettait de dépenser \$17 500 00 et que \$17 500 73 ont effectivement été dépensés. Un montant de \$10 495 avait été prévu comme remboursable par le gouvernement, \$2 250 a été obtenu de l'association de comté, \$1 500 du National, \$4 728 en dons, \$608 de collecte lors des assemblées, \$1 548 de vente de différents objets publicitaires et \$151 de revenus divers. Le total, expliquait-il, est de \$21 262, mais seulement le montant déjà mentionné fut utilisé pour fin de dépenses électorales.

Pour ce qui est de l'organisation pendant la campagne, Me Daoust a simplement souligné que l'Union Nationale n'avait pas dans les faits joué tellement en faveur du Parti Québécois puisque

dans plusieurs comtés quand l'U.N. prenait plus de votes, le P.Q. en prenait moins.

## ELECTION DE L'EXECUTIF.

Pour les élections à l'exécutif du Parti Québécois, certains postes pour lesquels seulement un candidat avait été déposé ont été comblés par acclamation, soit M. Raymond Vinet (de la Grande Ile), vice-président; Mme Madeleine Lefebvre, trésorière; et Mme Marie-France Amiaud, secrétaire. Mme Amiaud est la seule faisant partie du nouvel exécutif et qui était également de l'exécutif sortant.

Pour les postes de conseillers, cinq personnes avaient posé leur candidature, soit: Hélène Berger, Jacques Legros, Yves Mathieu, François Montpetit et Michel Montpetit. 206 personnes

se sont prévalus de leur droit de vote, 4 votes ont été rejetés, et les 3 conseillers élus sont: Yves Mathieu, de Ville de Léry, François Montpetit, un cultivateur de St-Etienne, et Michel Montpetit de Melocheville.

A la présidence deux candidatures, soit MM Jean-Paul Lalonde et Vianney Pineau. M. Vianney Pineau fut élu en obtenant 128 votes contre 74 pour M. Lalonde. Le nouveau président du Parti Québécois avait déclaré un peu plus tôt

dans sa présentation de candidature qu'il voulait: 1) assurer l'appartenance du P.Q. aux travailleurs qui l'ont porté au pouvoir; 2) faire progresser l'idée de l'indépendance; 3) préparer l'arrivée du référendum. "L'indépendance ce n'est pas seulement une question de principe, c'est une question de trépas et de fierté", lançait-il alors.



Me André Daoust a présenté son rapport comme président sortant de l'exécutif du Parti Québécois et invité les membres à travailler pour gagner le référendum. A sa gauche, M. Robert Chagnon qui agissait comme président d'assemblée. (Photo Le Soleil Richard Vaillancourt)

## RAPPORT ELECTORAL.

Pour ce qui est du rapport électoral, M. Alton Legault a fait quelques observations au niveau des communications et de la publicité. Il a signalé que la campagne avait été un peu plate et sans stimulation parce l'ennemi était trop faible et désorganisé. M. Legault devait mentionner que son comité se préparait à exploiter les faiblesses de l'ancien député Gérard Cadieux mais que celui-ci a sans doute préféré ne pas se représenter parce qu'il avait trop de points faibles. Le travail ne fait que commencer, de conclure M. Legault, et dans un pays indépendant Beauharnois sera sur la mappe.



Le nouvel exécutif du Parti Québécois du comté de Beauharnois (assis) Mme Marie-France Amiaud, secrétaire; M. Raymond Vinet, vice-président; M. Vianney Pineau, président; Mme Madeleine Lefebvre, trésorière; (debouts) M. Yves Mathieu, conseiller; M. Michel Montpetit, conseiller et M. François Montpetit, conseiller (Photo Le Soleil Richard Vaillancourt)

## Le local bientôt choisi La coop de St-Timothée pourrait ouvrir en mars ou avril

(Jean-Guy Pelletier)

Mercredi dernier à St-Timothée une trentaine de personnes participant à une assemblée générale de la Coop de St-Timothée. Un bref historique des différentes démarches entreprises fut présenté, de même qu'un rapport des différents comités: recrutement, achats, local. Une demande d'incorporation a été envoyée au Ministère des Institutions Financières et la Coop de St-Timl devrait s'appeler officiellement: Club coopératif de consommation de St-Timothée.

gira comme personne-ressource auprès du conseil d'administration. Une autre proposition fut votée pour réduire l'étude sur deux locaux seulement, soit ceux de MM. Nadeau et Paquette. A noter que le c.a. a deux semaines pour compléter son étude.

TRATION. Finalement 10 personnes furent élues au conseil d'administration provisoire, soit: Michel Leconte, Thérèse Leconte, Michel Desforges, Doris St-Aubin, Aline Plante, Marcel Théoret, Alton Legault, Paul Hudon, Diane Pelletier, et François Morand.

Selon une information donnée par M. Hubert Poisson de la Coop de Valleyfield, il serait souhaitable que la Coop de St-Timothée puisse ouvrir ses portes au mois de mars ou début avril au plus tard, c'est-à-dire avant la période estivale qui est toujours une période d'un peu plus cruse, compte tenu des vacances des gens.

## CONSEIL D'ADMINIS-



80 FAMILLES. Au niveau du recrutement on a mentionné une possibilité de 80 familles. Sur ce nombre il y aura le transfert d'un certain nombre de familles qui sont présentement à la Coop de Valleyfield. On a discuté également de la participation sur laquelle est essentiellement basée le fonctionnement de la Coop. Chacun des membres devrait pouvoir fournir du travail bénévole une fois par mois pouvant varier entre une heure trente et trois heures. Cette façon de procéder qui différencie les Coops des épiceries et chaînes d'alimentation permet de réaliser une économie de 12 à 15% sur les commandes d'épicerie. A noter qu'en plus du travail bénévole, aucun profit n'est pris sur la marchandise. Financièrement la Coop fonctionnera avec une part sociale de \$125 par famille et qui peut être payée à raison d'un dollar par semaine ou encore d'un seul coup cette part sociale est remise au membre lorsque celui-ci quitte la Coop. Par ailleurs, toutes les semaines on collecte \$1.00 sur les commandes pour assurer les frais d'administration: chauffage, électricité, taxes, etc

CHOIX DU LOCAL. Le comité du local a soumis un document dans lequel 11 locaux étaient mentionnés dont trois qui avaient été retenus comme possiblement utilisables. Les trois locaux étaient: le local situé au 171, rue St-Laurent à St-Timothée et propriété de M. Clermont Nadeau, le local situé au 149 boul. Hébert (sous-sol de Rose-des-Vents) et propriété de M. Florian Paiement, et le local situé au 95 rue St-Laurent (voisin de l'ancien couvent) et propriété de M. Roland Paquette.

Une trentaine de personnes de St-Timothée ont participé à l'assemblée générale de la Coop de St-Timothée qui a officiellement enregistré ses premiers membres. L'assemblée était présidée par Monique Légaré et M. Hubert Poisson de la coop de Valleyfield agissant comme personne-ressource (Photo Le Soleil Richard Vaillancourt)

## Au Cégep de Valleyfield Le comité T.V.-Communautaire fera rapport en juin

(Jean-Guy Pelletier) Le comité chargé de l'implantation possible d'une T.V. communautaire au Cégep de Valleyfield s'est réuni la semaine dernière. Le nouveau président de ce comité est M. Alton Legault, enseignant au Cégep de Valleyfield. M. Legault nous a révélé que le comité allait

compléter d'ici un mois le dossier sur les différentes façons de procéder dans le domaine de la Télévision Communautaire et par la suite un mode d'action serait sans doute choisi, analysé plus à fond avec les implications que cela pourrait comporter pour la région, et finalement un rapport devrait être dé-

posé au Conseil d'Administration du Cégep pour le mois de juin.



### LES ASPIRATEURS

# Hoover

POUR UN NETTOYAGE PLUS EFFICACE

#### HOOVER Celebrity

- GRANDE PUISSANCE D'ASPIRATION
- SE DEPLACE SUR COUSSIN D'AIR
- SACS DE 10 PINTES
- BOITIER EN ACIER

HOOVER Celebrity  
MODELE 53011  
AVEC ACCESSOIRES

\$ 69<sup>95</sup>

#### Triple action HOOVER

- IL BAT, BALAIE ET NETTOIE, TOUT EN MEME TEMPS SUR UN COUSSIN D'AIR

\$ 98<sup>00</sup>

HOOVER MODELE U4029

**SERVEZ-VOUS DU PLAN DE CREDIT MARCHAND FRERES**

#### HOOVER Constellation

- FLOTTE SUR COUSSIN D'AIR
- COMMANDE AU PIED PRATIQUE
- PROTEGE MEUBLES
- MOTEUR PUISSANT

HOOVER MODELE CONSTELLATION  
AVEC ACCESSOIRES

\$ 59<sup>95</sup>

#### HOOVER CELEBRITY 11

- PUISSANCE D'ASPIRATION ACCRUE
- NOUVEAU BEC "POWERMATIC" A TRIPLE ACTION
- IL BAT, BROsse ASPIRE
- LEGER ET RESISTANT

HOOVER CELEBRITY 11  
MODELE S3089 AVEC ACCESSOIRES

\$ 138.

## HUMIDIFICATEURS ELECTROHOME

POUR VOTRE CONFORT

Modèle AH112

- HUMIDISTAT AUTOMATIQUE
- REGLAGE A TROIS VITESSES
- VOYANT LUMINEUX DE REMPLISSAGE
- ARRET AUTOMATIQUE
- RESERVOIR AMOVIBLE
- COFFRE SIMILI NOYER.

\$ 98<sup>00</sup>

Modèle AH106

- HUMIDISTAT AUTOMATIQUE
- REGLAGE A TROIS VITESSES
- RESERVOIR DOUBLE DE PLASTISOL
- COFFRE SIMILI NOYER

\$ 88<sup>00</sup>

## MARCHAND FRERES

209 VICTORIA VALLEYFIELD 373-2740

VISITEZ NOS CINQ ETAGES DE MEUBLES

# Commentaire

par Yvan Bélanger

## Rien ne va plus dans la municipalité Grande-Ile

Le ciel n'est plus au beau fixe dans la municipalité Grande Ile, le conseil de cette municipalité est déclaré, les demandes de démission ont déjà commencé à voir le jour. Le tout a débuté lorsque le conseiller René DeBellefeuille a publié dans les journaux locaux un compte rendu de l'assemblée du conseil qui a eu lieu au mois de décembre. Dans ce compte rendu, M. DeBellefeuille ne s'est pas caché pour faire remarquer qu'il faisait le travail que devrait faire le secrétaire. Il a également rendu public ce qui s'était passé lors du caucus relativement à la nomination d'un nouveau conseiller pour terminer le terme de M. Réal Beaudry qui a remis sa démission pour des raisons de santé.

A ce sujet, M. DeBellefeuille a noté dans son communiqué que lors du caucus, deux candidats ont été proposés et secondés soit M. Romuald Hogue et M. Jean Louis

Miron. Selon M. DeBellefeuille, c'est l'échevin Humbault qui a fait pencher la balance en faveur de M. Miron.

Ce communiqué de M. DeBellefeuille a fait l'effet d'une bombe dans la paisible municipalité Grande Ile. La semaine dernière, le maire de cette municipalité, M. Jean Louis Bertrand, a répondu à M. DeBellefeuille en notant que le secrétaire faisait du très bon travail et que ce qui se passait au caucus ne devait pas être publié dans les journaux. M. Bertrand est allé jusqu'à accuser M. DeBellefeuille de manquer d'éthique professionnelle et l'a invité à démissionner.

Afin de faire la part des choses dans cet affrontement entre le conseiller René DeBellefeuille et le maire de la municipalité Grande Ile, il est bon de connaître certains faits. En ce qui concerne le travail du secrétaire, il est à noter

que ce dernier ne donne que peu d'informations au téléphone au sujet des assemblées du conseil. M. Jean Claude Dupuis invite plutôt les journalistes à venir prendre connaissance du procès verbal de l'assemblée à son bureau. Or, si l'on tient compte du fait que dans le territoire couvert par le Journal Le Soleil, il existe plus d'une quinzaine de municipalités, il est facile de comprendre que le personnel de la salle de rédaction n'a pas le temps de se rendre dans chaque agglomération afin de prendre connaissance du procès verbal de chaque assemblée.

La politique semble avoir été adoptée le secrétaire de la municipalité Grande Ile et qui tend à s'étendre à d'autres agglomérations, nous amène bien involontairement à négliger nos lecteurs dans cette municipalité.

Pour ce qui est de la publication des échanges qui ont eu lieu lors du

caucus, il est à noter que habituellement, ce qui se passe dans ces réunions qui précèdent l'assemblée du conseil, est gardé secret. Cependant le choix du successeur de M. Réal Beaudry a causé certaines surprises. Il est normal que certaines personnes se soient posées des questions à auxquelles M. DeBellefeuille a répondu dans son communiqué. Même si habituellement ce qui se passe au caucus n'est pas rendu public, il est presque assuré que la question du choix du remplaçant de M. Beaudry aurait fait l'objet de plusieurs discussions et l'on aurait sûrement fini par savoir ce qui s'était passé au caucus.

Reste l'invitation qu'a lancée le maire de la municipalité Grande Ile à l'endroit de M. DeBellefeuille soit de remettre sa démission. L'avenir nous dira ce qui ressortira de cet affrontement entre les deux hommes.

(Yvan Bélanger)

La compagnie Shell Canada Limitée a fait parvenir au conseil un rapport de la firme Lagacé, Robitaille, Lefrançois relativement au bruit émanant du lave-auto Shell sur la rue Jacques Cartier. Selon ce rapport,

2 ou 3 dB inférieur au niveau de bruit de fond le plus bas, le bruit du lave-auto se confondrait au bruit de fond. Ceci signifie que le niveau du bruit du lave-auto doit être diminué de six (6) décibels.

Présentement, le niveau de bruit de 58 dBA qui fut relevé sur le trottoir juste en face de la boutique Dec-Art, émane principalement de la sortie du lave-auto. A notre avis, une diminution de 5 ou 6 dB de ce bruit est réalisable en remplaçant le jeu de rideaux placé à la porte de sortie du lave-auto, juste avant l'insonorisateur, par un jeu de rideaux du même genre que celui placé à la sortie de l'insonorisateur.

Nous avons aussi remarqué des fuites de bruit au joint de l'insonorisateur au lave-auto. Ces fuites devront

être réparées en insérant de la laine de verre bien enlissée dans les joints et en calfeutrant les joints des deux côtés avec du cailloutage "Dymerc" de la maison Tremco. Une autre fuite sonore très importante se situe au niveau de la porte d'accès du lave-auto placée juste à côté de l'insonorisateur. Puisque, selon vous, cette porte n'a pas grande utilité, nous recommandons de la remplacer par un panneau fabriqué de la même façon que les surfaces métalliques de l'insonorisateur de sortie du lave-auto. Une fois que vous aurez commandé ce panneau, faites-nous le savoir et nous communiquerons au fabricant des détails utiles ayant trait à la manière de fixer ce panneau en place.

Lorsque ces travaux auront été effectués, d'autres points d'émission de bruit deviendront plus évidents. Il s'agit de la porte d'entrée du lave-auto et des cheminées du toit. Tel que perçu juste en face de la boutique Dec-Art, nous croyons

cependant que ces émissions seront sans conséquence bien que, nous devons l'admettre, nous n'avons pu juger de leur ampleur au cours des relevés, à cause de l'interférence due au bruit émanant de l'insonorisateur de sortie du lave-auto. Selon nos calculs, le niveau du bruit en provenance des cheminées sera d'environ 47 dBS, relevé en face de la boutique Dec-Art et, au même endroit, le niveau du bruit en provenance de l'entrée du lave-auto sera d'environ 44 dBS.

Ce rapport réalisé par M. Lionel J. Lortie, acousticien était accompagné d'une lettre de M. Denis Morin, ingénieur - cadre de la compagnie Shell Canada. Ce dernier note que :

"Dû à l'installation d'un tunnel acoustique le 8 novembre dernier, nous avons diminué l'intensité du bruit à 58 dBA sur le côté opposé de la rue à la sortie du lave-auto.

Les modifications proposées dans le rapport de M. Lortie ont ef-

fectivement été complétées le 2 décembre dernier.

Afin de s'assurer de l'obtention du niveau de bruit désiré soit 53 dBS, nous demanderons par copie de cette lettre à M. Lortie de bien vouloir procéder à nouveau à la vérification de l'intensité du bruit.

Nous vous ferons parvenir les résultats dès que disponibles.

Nous voudrions par la présente vous informer que nous désirons rencontrer un niveau de bruit égal au niveau du bruit ambiant dans le secteur et espérons que les autorités municipales accepteront la remise en marche normale du lave-auto afin que nous puissions servir adéquatement notre clientèle."

Suite à ces remarques de M. Morin, le conseiller Gérard Lalonde a suggéré que l'on autorise le lave-auto à reprendre ses activités et à fonctionner à plein rendement.

## La drague du canal Beauharnois est rendue en Arabie Saoudite

(par Doct Julien)

"Edgar Côté," celui qui fut et qui est encore mon meilleur ami, a insisté lors de son passage dans notre ville chez sa sœur pour me rencontrer avant son départ pour les pays lointains. C'est lui et son épouse qui m'ont donné les renseignements qui suivent. Ils laissent au pays leurs deux enfants, Valmore et Christian à Jonquière et ils partent pour deux ans.

En me voyant il me dit: "Ca fait de nombreuses années que je ne t'ai pas rencontré. Quand je t'ai vu la dernière fois, il y a environ 12 ans, je suis entré par la petite porte du côté tu sais?"

Il est arrivé à Valleyfield en 1941, il fit la guerre et revint en juin 1945, il a été opérateur de la drague Hydro-Québec jusqu'en 1963 dans le canal de Beauharnois. Ensuite il a passé 4 ans à Manicoué. Il était opérateur du Blondin ou "Cable Way". C'était un long câble de 2,000 pieds de long qui était suspendu raide au haut de deux tours géantes en fer de chaque côté de la rivière. Un petit chariot roulait sur ce câble, transportant une cuvette de ciment de 10 verges qu'on descendait à l'endroit voulu sur ce barrage en construction. Elle versait 2,800 verges de ciment par jour.

Lorsque M. Emile Roy prit sa retraite en 1960, c'est Lucien Julien qui le remplaça comme contremaître. Et Germain Jérôme remplaça ce dernier comme opérateur de la drague avec les deux autres opérateurs qui étaient M. Smith et Edgar Côté qui à tous jours suivi celle-ci depuis.

Lorsque la drague Hydro-Québec eut fini ses travaux dans le canal de Beauharnois, elle alla

croiser dans le fleuve St-Laurent pour remplir les lacs de l'Expo '67 et ensuite elle croisa l'endroit du Tunnel Louis-Hypolite Lafontaine. Elle passa deux saisons à Cacouna près de Québec et aux Battures de Beauport.

En novembre dernier elle a été baptisée à Sorel. Un prêtre orthodoxe fit des cérémonies religieuses et au lieu d'un nom, c'étaient des chiffres, il avait un livre de prière d'une main et une rose de l'autre en guise de goupillon.

Pour faire la traversée de l'Océan, on lui fit une cale sèche par en dessous seulement et ouvert sur ses côtés; on avait placé de nombreux conteneurs sur ses côtés et plusieurs furent perdus en mer et les flancs de la drague furent durement défoncés.

Arrivé près des Assoures, il fit une violente tempête avec des vents de 100 milles à l'heure. Le bateau qui tirait la drague a lâché ses câbles d'attache, laissant ainsi la drague seule à elle-même avec la furie des flots près de Sébrates. On alla la récupérer en plein océan après que les vagues de la tempête se furent apaisées.

Elle est présentement en réparation dans le port d'Athènes en Grèce et en avril prochain on la conduira à Jeddah en Arabie Saoudite sur les côtes de la mer Rouge. Il y a paraît-il un million de travailleurs étrangers actuellement en ce pays. L'équipage est partie mercredi dernier par avion pour Athènes. Elle comprendait Edgar Côté, Germain Jérôme de Valleyfield, Georges Deschenault de Sorel et le surintendant Harry O'Neil de Montréal. Les épouses iront les rejoindre en avril prochain.



Le Club Rotary de Valleyfield accueillait la semaine dernière un nouveau membre au sein du club. En effet, le président M. Pierre Leduc accueillait M. Jean Claude Billette en compagnie de M. François Renaud. Le tout se déroulait au Club Nautique de Valleyfield. (Photo Le Soleil Jacques Smith)

## Le regroupement des citoyens de Grande-Ile se révolte contre la politique du maire

Monsieur Bertrand,

Après avoir relu l'article

de monsieur DeBellefeuille et votre réponse, nous ne comprenons pas encore ce qui vous a fait perdre le "nord" et vous faire voir "rouge" de

cette façon. Notre but, par cet écrit, n'est pas de défendre monsieur DeBellefeuille, mais de nous révolter contre ce genre de politi-

que que vous semblez pratiquer. Les temps sont révolus où les décisions du Conseil étaient prises en "catimini".

La population de la Grande Ile doit être informée des décisions que prennent pour elle, les échevins qu'elle a élus. Un maire déconcentre un échevin qui accomplit son travail auprès de la population qu'il représente nous laisse des doutes quant à son efficacité.

En d'autres mots, vous nous dites que lors des assemblées régulières du Conseil, nous assistons à une parodie de la démocratie. Nous n'avons pas la même définition sur ce que doit être le "caucus". Le caucus, c'est l'occasion pour les échevins de préparer et de planifier l'ordre du jour de la réunion régulière du Conseil, afin d'accélérer les travaux de celle-ci, et non pas le moment pour l'EN-SURER les paroles et gestes des échevins.

Le silence que vous tentez d'imposer à l'échevin DeBellefeuille est anti-démocratique. Vous êtes moins empressé pour en faire autant auprès d'un autre échevin de votre conseil, lequel ne se gêne pas pour laisser filtrer ce qui se passe au caucus. De toute façon, il semble qu'il y ait anguille sous roche. Vous avez éveillé un goût ardent de nous occuper de nos affaires et c'est ce que nous nous proposons de faire.

Serge Deslières  
Pour le regroupement des citoyens de Grande Ile



Dans le cadre de la Fondation du Coeur parrainée par le Club Rotary local, M. Pierre Doucet, cardiologue au Centre Hospitalier de Valleyfield agissait comme conférencier invité lors du dernier dîner hebdomadaire du club. Messieurs Maurice Malouin, Gérard Doyon et Pierre Leduc ont accueilli le conférencier. (Photo Le Soleil Jacques Smith)

**BOEUF DE L'OUEST**  
Spécialités: Coupe Française - Boeuf congélateur

**TINUS**  
BIÈRE - ÉPICERIE - VIANDE

**BOUCHERIE MODERNE**

285 SALABERRY VALLEYFIELD

\*  
SPECIAL Cette semaine

Tinus Mooijekind Prop.

|                                |                           |                             |
|--------------------------------|---------------------------|-----------------------------|
| POULET B.B.Q. 57¢ lb.          | GUISSES DE POULET 89¢ lb. | POITRINES DE POULET 99¢ lb. |
| JAMBON DANS LA FESSE 99¢ lb.   | CENTRE DE JAMBON 1.29 lb. | BACON LE GRADE 1.29 lb.     |
| SAUCISSE FUMÉE HYGRADE 69¢ lb. | JAMBON PRESSE 79¢ lb.     | PATATES 10 LB 59¢           |
| <b>SPECIAL CONGÉLATEUR</b>     |                           |                             |
| DEMI-BOEUF (300 lb.)           | .89                       | .63                         |
| DERRIÈRE-BOEUF (150 lb)        | 1.11                      | .79                         |
| DEVANT BOEUF (150 lb)          | .66                       | .50                         |
| SURLONGE                       | 1.39                      | .99                         |
| DEMI-PORC                      | .79                       |                             |
| <b>OUVERT 7 JOURS</b>          |                           |                             |
| PAR SEMAINE 8 a.m. à 11 p.m.   |                           |                             |

## St-Timothée

### Les tâches au C.A. de la Coop

Suite à l'élection du conseil d'administration provisoire de la Coop de St-Timothée mercredi dernier, les personnes élues se sont réparties les tâches de la façon suivante: Michel Lecompte, président; Michel Desforges, 2ième vice-président; Françoise Morand, 1ère vice-présidente; Doris St-Aubin, trésorière; Marcel Théorêt, directeur des achats; Aline Plante, directrice du fonctionnement; Alton Legault, secrétaire; Paul Hudon, directeur à la surveillance et à l'intégration; Thérèse Lecompte assumera aussi cette tâche; et Diane Pelletier est directrice à la participation et à l'information.

## Le "bloc sportif"

(Jean-Guy Pelletier)  
Le directeur du service des équipements au Cégep de Valleyfield, M. Marcel Thibault, nous déclarait vendredi que des informations supplémentaires ont été fournies à la DIGEC (Direction Générale de l'Enseignement Collégial) afin que celle-ci puisse compléter le mémoire qu'elle présentera prochainement au Ministère de l'Éducation du Québec. Le mémoire qui devrait être prêt d'ici deux ou trois semaines comprendra des projets d'aménagement pour différents Cégep de la province dont le projet de construction d'un Bloc Sportif au Cégep de Valleyfield. Rappelons que ce Bloc Sportif sera une unité physique indépendante des constructions existant au Collège et qu'il pourrait ainsi facilement devenir accessible à la population de Valleyfield et la région, le tout dans le cadre d'une politique d'ouverture sur le milieu.

# GRENIER FOURRURES

46 DU MARCHÉ, VALLEYFIELD 373-1707

PROFITEZ DES MAINTENANT DE NOTRE SUPER-VENTE DE FEVRIER

DES ÉCONOMIES INCROYABLES SONT OFFERTES

- MANTEAUX CHAT SAUVAGE - pour femmes - peaux allongées à partir de \$989
- MANTEAUX CHAT SAUVAGE - pour hommes à partir de \$989
- MANTEAUX RAT MASQUE à partir de \$689

Qui dit GRENIER, dit qualité!  
Maison renommée pour la qualité et des bas prix compétitifs

PLAN MISE DE COTE  
Chez nous vous obtenez en plus, un an d'entreposage gratuit, ainsi qu'un an de garantie.

## La fête officielle du Canada

(Yvan Bélanger)

Le député fédéral du comté de Vaudreuil, M. Hal Herbert, a présenté récemment, le bill C-231 devant la Chambre des Communes. Ce bill vise à donner à la fête du 1er juillet l'appellation officielle de "fête du Canada". Ce bill a été renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Selon M. Herbert, "Il est heureux que le gouvernement ait pris l'initiative de présenter le bill C-30, Loi portant désignation de certains jours fériés, après l'adoption duquel le 1er juillet, jour commémorant la fondation de notre pays portera l'appellation officielle de "fête du Canada". Les membres des deux nations fondatrices et les immigrants de toute origine pourront enfin se donner la main et célébrer avec fierté notre première véritable "fête du Canada".

J.P. Chagny, C.G.A.  
M. Caron, C.G.A.

*Chagny, Caron & Associés*

Comptables Généraux Licenciés

261 Victoria, suite 310, Valleyfield, J6T 1B1  
Telephone: 373-5698

**SUR RENDEZ-VOUS:**

JOUR: 373-9392  
SOIR: 373-9920

**LOUIS J. HEBERT, D.D.**  
DENTUROLOGISTE  
Dentiers - Partiels (Assistés sociaux acceptés)  
19 Cossette, Valleyfield.

**CLINIQUE VÉTÉRAIRE DE VALLEYFIELD**

MEDECINE ET CHIRURGIE pour animaux de ferme et petits animaux domestiques

Dr Raynald Théorêt

461 Ch. Larocque, Valleyfield 373-8432

*Votre décision  
est prise ----*  
VOYEZ MAINTENANT  
**RAYMOND FARAND**

*Pour bien meubler  
votre nid d'amour!*



## UNE OFFRE SPECIALE POUR FUTURS MARIÉS

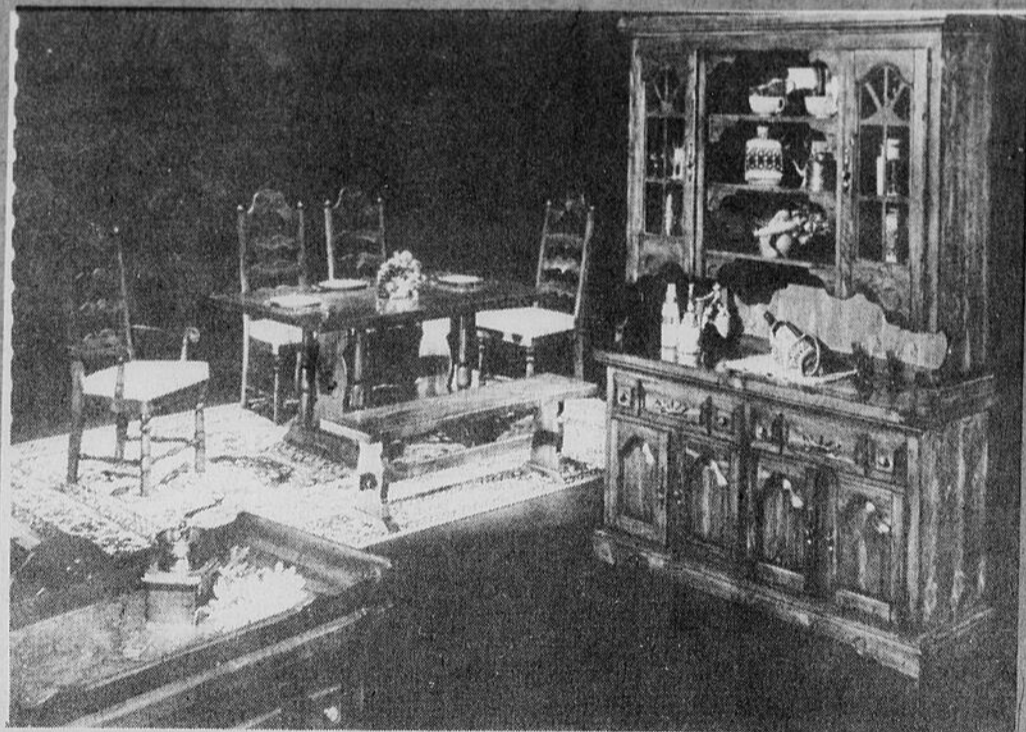
**CHOISISSEZ CET ENSEMBLE QUI VOUS ENCHANTERA !**



**MOBILIER  
DE CHAMBRE**

NO.5080

**BUREAU TRIPLE . CHIFFONNIER  
MIROIR HUCHE . TETE DE LIT**  
(Table de chevet en option)



**MOBILIER  
DE CUISINE**

NO.5080

**1 TABLE . 4 CHAISES LADDERBACK**  
( Buffet Huche en option)



**MOBILIER  
DE SALON**

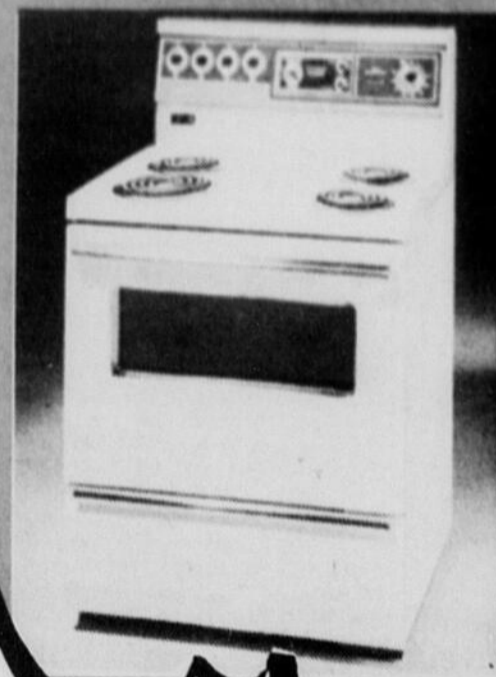
NO.5080

**1 SOFA . 1 CHAISE BERCANTE  
1 TABLE A CAFE . 1 TABLE DE COIN**

### Admiral

#### •CUISINIÈRE

- Modèle E3D76  
Notre modèle de 30" le plus économique ne comportant que quelques caractéristiques en moins.
- Compte-minutes
  - Horloge-minuterie de four à lecture directe
  - Eclairage de four
  - Prise pour appareils à minuterie
  - 3 éléments de 6", 1 élément de 8"
  - Poids d'exp. 185 lb (approx.)
  - S'obtient en blanc, avocat, or.



**ENSEMBLE  
COMPLET**

**\$3237.**

### Admiral

#### •REFRIGÉRATEUR

- Modèle NT1376
- Congélateur/réfrigérateur "sans givre"
  - 3 étagères coulissantes
  - Conditionneur de beurre
  - Légumier pleine largeur
  - Garde-viande coulissant
  - Contenance: 13,0 pi.cu.
  - Aliments frais: 10,74 pi.cu., aliments congelés: 2,26 pi.cu.
  - H. 62-1/2", L. 28", Pr. 28-3/8"
  - Poids d'exp. 235 lb (approx.)
  - S'obtient en blanc, avocat, or, cuivre.



*Il nous fera plaisir de vous recevoir  
le soir SUR RENDEZ-VOUS*

**PRET-MAISON**  
EXCLUSIF A NOTRE CLIENTELE

**RAYMOND FARAND INC.**

52 ST-LAURENT

VALLEYFIELD

371-4374

Messieurs Napoléon Lalonde et Jean-Claude Garand sur la sellette

# Un projet d'embellissement du Canal donne lieu à de vives discussions au conseil

(Yvan Bélanger)

Landi soir, le comité du canal a soumis au conseil un projet d'embellissement du canal mis sur pied dans le cadre du programme provincial des nouveaux emplois. Ce projet était soumis au conseil afin que ce dernier l'approuve. Ce projet qui prévoit l'embauche de 14 personnes dont la majorité seront des bénéficiaires de l'aide sociale, a pour objectif de :

- Promouvoir la conservation et l'embellissement d'un espace vert public du centre ville de Valleyfield;
  - Améliorer l'environnement naturel des rives du canal et leur accessibilité aux fins de détente et de loisir; en favoriser l'accès aux citoyens du quartier Champlain, qui est ad-jacent, de même qu'aux autres citoyens et visiteurs;
  - Contribuer à l'aménagement d'un parc pour un quartier ancien et défavorisé en espaces verts dans le centre-ville;
  - Créer des emplois pour des bénéficiaires d'aide sociale;
  - Fournir un travail formateur qui incite ces bénéficiaires à vouloir retourner sur le marché du travail;
  - Les initier à une meilleure compréhension du milieu naturel et urbain de même qu'à une plus grande conscience de leur milieu de vie.
- Les travaux qui seront exécutés dans le cadre de ce projet sont les suivants:

- Nettoyage des rives et de la bordure du canal.

## NOMINATION



Michel Benoit de Valleyfield, fils de M. et Mme Arthur Benoit et époux de Roberte Cadieux, a été admis au Barreau du Québec le 16 novembre 1976.

Diplômé en droit de l'Université de Montréal, il a fait son stage chez Brodie, Polius, et Luter-man, étude montréalaise où il est à l'emploi actuellement.

Nivellement du terrain entre la rue et le canal;  
- Terrassement;  
- Plantation d'arbres et de bosquets;  
- Aménagement d'aires de repos, de pique-nique;  
- Construction et installation de bancs et de tables à pique-nique;  
- Amélioration des accès à la rive.

La participation de la cité dans ce projet, sera de fournir du matériel, tel de la terre, une bande d'asphalte le long de la rue Hébert, etc. La subvention qui est demandée pour ce projet et ne servira qu'à défrayer les salaires. Ce projet qui n'était présenté aux membres du conseil que pour recevoir leur appui, a donné lieu à plusieurs discussions.

Le conseiller du quartier Nord, M. Napoléon Lalonde a été le premier à intervenir lorsqu'il a été question de construire une bande d'asphalte le long de la rue Hébert. Ce dernier a noté que les citoyens de son quartier avaient demandé que le bord du canal serve de stationnement. Ce dernier a d'ailleurs souligné que si l'on empêchait les automobiles de stationner en bordure du canal le long de la rue Hébert, il fallait penser à démanteler le marché puisque actuellement c'est tout juste s'il y a assez de places de stationnement les jours de marché. M. Lalonde s'est quelque peu emporté en parlant de la bande d'asphalte qui devait être construite. M. Lalonde a même déclaré: "Est-ce que des gens d'autres quartiers vont venir nous dire ce qu'on a besoin".

Pour ce qui est du conseiller Charles Lalonde, il a souligné qu'il n'était pas contre le projet mais il a demandé qu'un plan d'aménagement soit préparé par la cité. Le conseiller Gérard Lalonde a quelque peu apaisé les débats en soulignant que ce programme d'embellissement du canal n'en était encore qu'à l'étape de projet. Selon ce

dernier, lorsque le gouvernement aura débloqué les fonds nécessaires, il sera possible de se pencher sur le côté technique du projet en tenant compte des remarques de M. Napoléon Lalonde.

La discussion ne devait pas se terminer là puisque M. Charles Lalonde a fait remarquer que le conseil consultatif de l'environnement avait émis des directives concernant l'aménagement des berges des cours d'eau, et qu'il fallait s'y conformer. Mme Trépanier est intervenue dans le débat en présentant le rapport d'une communication auprès du conseil consultatif de l'environnement qui se lit comme suit:

"Lorsque la Société du canal et du patrimoine a préparé le projet "Embellissons notre canal" visant la réintégration d'assistés sociaux sur le marché du travail, des démarches furent effectuées afin de vérifier la compatibilité du projet avec les recommandations du Conseil de l'environnement au sujet de l'aménagement des berges, des rivières et des lacs. Une lettre doit parvenir sous peu. Pour les fins de l'Assemblée du Conseil de ce soir et à la demande du président de la Société du canal et du patrimoine, j'ai communiqué avec le conseiller technique du Conseil de l'environnement. Son commentaire a été exposé aux soussignés et se résume comm: suit.

Lorsque le Conseil de l'environnement conseille de ne procéder à aucun aménagement des berges avant qu'un plan directeur soit présenté, cela ne signifie pas qu'aucun aménagement ne puisse être pratiqué. Cela signifie qu'on ne doit accepter aucun projet susceptible d'imposer des contraintes futures dans l'aménagement des rives comme, par exemple, un bâtiment, un quai, des équipements fixes etc.

Par contre, on ne saurait rejeter les projets qui améliorent ce qui existe déjà, améliorent le potentiel d'une rive ou d'une berge.

Dans le cadre d'une politique de protection des berges et des rives, de lacs ou de rivières (en ce cas-ci, d'un canal), l'intérêt public se trouve protégé en formulant ainsi un principe directeur: on peut accepter tout projet qui n'imposera pas de contrainte future de développement ou qui améliore ce qui existe déjà.

En l'occurrence, en égard au projet "Embellissons notre canal", ce projet semble justement axé sur le potentiel du canal. Les "équipements" légers, si l'on peut s'exprimer ainsi, ne diminuent pas les possibilités du site. Au contraire, ils améliorent ce qui existe, accentuent son potentiel sans orienter son développement. Et dans cette seule mesure où le projet ne semble pas présenter de contrainte pour le développement futur de cette rive, il est absolument compatible avec les recommandations émises dans le rapport ADICO.

L'intérêt public commande en effet qu'on ne s'oppose pas à ce qui peut améliorer un site, une rive, un environnement. Ce qu'il faut prévenir, et c'est le rôle d'un plan directeur, c'est la détérioration volontaire ou non d'un milieu, la construction d'aménagements qui donnent une fonction irréversible au site qui en est affecté.

Tel est, en substance, le contenu du commentaire formulé par le conseiller technique du Conseil consultatif de l'environnement. Après avoir démontré que ce projet ne représentait pas une entorse au principe directeur émis par le conseil consultatif de l'environnement, on aurait pu croire que la discussion était terminée mais le débat a été

relancé de façon très vive par le conseiller Jean-Claude Garand qui s'est demandé comment il se faisait que tous les conseillers n'aient pas eu en main ce projet. M. Garand a accusé le comité d'embellissement du canal de vouloir faire les choses en cachette. Ce dernier a même accusé ce comité de n'avoir aucun expert en son sein.

Le manque d'information dont a semblé se plaindre le conseiller Garand a amené M. Charles Lalonde à suggérer que les réunions du comité de travail reprennent. La discussion a soudainement pris une autre direction alors que M. Garand qui est responsable de l'aqueduc, a rappelé qu'au niveau de l'aqueduc il n'y avait rien qui se faisait.

Mme Trépanier n'a pas apprécié les reproches de M. Garand. Le maire qui se sentait quelque peu visé par les remarques de M. Garand, a rappelé à ce dernier qu'un projet concernant l'aqueduc était actuellement entre les mains du ministère de l'environnement pour fin d'approbation.

La-dessus, la discussion s'est close et le projet a reçu l'appui du conseil.



## LA MINUTE JURIDIQUE

par M<sup>re</sup> Jean-Pierre Boyer, avocat.

Veuillez me faire parvenir tout le courrier au soin de M<sup>re</sup> Jean-Pierre Boyer, au Bureau d'Aide Juridique, 85 rue Champlain, Valleyfield.

### Qu'est qu'exposer ses enfants à un danger moral ou physique sérieux?

La présente affaire a été jugée par la Cour de Bien-Etre social car l'accusation à laquelle devait faire face l'accusé, présumé Jean Luc, en était une soumise à la loi de la Protection de la Jeunesse. En effet, Jean-Luc était accusé d'avoir exposé ses huit enfants de moins de dix-huit ans à un danger moral ou physique sérieux, et, en ayant eu la responsabilité de ses enfants, d'avoir illégalement négligé de les protéger d'un tel danger.

La situation est la suivante: la mère des enfants est sérieusement malade. Par conséquent, elle est hospitalisée depuis plus d'un mois. Le père des enfants, l'accusé dans la présente affaire, consomme d'une façon excessive des boissons alcooliques et ne s'occupe nullement des enfants au domicile; à ce point, que les voisins se plaignent auprès des policiers de la ville à l'effet que les enfants sont maltraités. Aussitôt, le Service Social envoie un enquêteur qui constate les faits suivants: un enfant âgé de trois mois boit du lait caillé et ne reçoit aucun soin physique pour ce qui est tant de sa propreté que des besoins essentiels auxquels il a droit. De plus, à l'intérieur du domicile il n'y a aucun système de chauffage, alors que les enfants non seulement sont mal vêtus, mais ont froid à l'intérieur de la maison. Il y a aussi une absence évidente de nourriture, à un tel point qu'il est impossible de se nourrir avec quoi que ce soit à l'intérieur de la maison.

Par conséquent, le Service Social demande à la Cour de Bien-Etre Social de pouvoir placer les enfants dans des foyers nourriciers étant donné qu'il est impossible que le père puisse s'en occuper adéquatement. Le juge de la Cour de Bien-Etre Social autorise donc que les huit enfants soient placés dans des familles d'accueil et ce, jusqu'à ce qu'il y ait une enquête démontrant l'exactitude de ce qui est rapporté au Tribunal. A la date fixée pour l'enquête et l'audition, le procureur de la couronne démontre donc les faits suivants:

- Que le père des enfants consomme d'une façon régulière et excessive des boissons alcooliques;

- Qu'il battait d'une façon régulière et inhumaine son épouse et à l'occasion même, ses enfants;

- Qu'il n'a jamais su conserver un emploi et qu'il ne cherche même plus à travailler étant donné qu'il est paresseux;

- Que le Service Social s'est présenté au domicile de l'accusé, et alors, non seulement les enfants étaient laissés à eux-mêmes mais ils étaient dans un état flagrant de misère et qu'il était dangereux pour les enfants de demeurer à cet endroit sans une surveillance adéquate.

L'accusé, pour sa défense donne les explications suivantes: qu'il a fait son possible pour prendre soin de ses enfants, mais vu son manque d'habileté, il n'a pu nourrir adéquatement tant le bébé que les autres enfants; qu'étant donné qu'il ne reçoit que du Bien-Etre Social pour subvenir à ses besoins essentiels, qu'il n'a pu se procurer de la nourriture pour nourrir tous ses enfants; qu'il avait confié à son enfant le plus âgé, soit quatorze ans, le soin de s'occuper de ses frères et sœurs; et que s'il s'était absenté si souvent du domicile c'était pour se chercher de l'emploi.

Par la suite, le juge de la Cour de Bien-Etre Social rend le présent jugement; vu le rapport du Service Social confirmant qu'il y avait un danger réel et sérieux tant physique que moral pour les enfants, il confie les enfants de l'accusé au Service Social qui a vu et verra à placer les enfants dans des foyers nourriciers. Deuxièmement, vu le manque de responsabilité, d'intérêt et de souci de l'accusé, en temps que bon père de famille à l'égard de ses enfants, il le condamne à trois mois (3 mois) d'emprisonnement sur une possibilité d'un an d'emprisonnement, tel qu'indiqué par la loi. Le juge de la Cour de Bien-Etre Social ajoute que s'il en vient à la conclusion de condamner à l'emprisonnement l'accusé, c'est surtout dû à un manque évident de responsabilité et d'engagement auprès de ses enfants, alors qu'il a évité à faire les efforts attendus pour venir en aide à sa famille ou à demander les services auxquels il pouvait avoir recours afin d'avoir l'aide attendue.

### Dernière heure: Projet socio-culturel accepté pour Beauharnois

(Jean-Guy Pelletier)

Le Soleil apprenait en dernière heure hier que le projet socio-culturel présenté à Beauharnois pour organiser des activités au Centre Communautaire aurait été accepté en partie. Selon nos informations le député fédéral, M. Gérald Laniel, aurait donné des assurances au directeur du service de la récréation, M. Jean Labrèche, dans ce sens. Le projet accepté serait de l'ordre de \$31,000; des confirmations officielles sont à venir. On ignore toutefois si la dénonciation du conseiller Gaëtan Allard (Soleil de la semaine dernière) relativement à un prétendu blocage du député fédéral a pu faire pression pour l'accord sur le projet...

### Nouvelle Vague Coiffure

#### MINI-VAGUE PLUS

- COUPE AUX CISEAUX
- SECHOIR A LA MAIN
- MODELING
- BOUCLE



551 BOUL. DU HAVRE VALLEYFIELD



Récemment, messieurs Guy Desgroseillers et Marcel Tardif de la compagnie Cipel & Le Carbone rendait hommage à une employée de la compagnie. En effet, Mme Solange Roy s'est vue remettre une magnifique montre ainsi qu'une pièce de \$100.00 à l'effigie des Olympiques de Montréal pour souligner ses 20 ans de service au sein de cette entreprise. Le tout s'est déroulé lors d'un dîner au restaurant "La Lanterne". (Photo Le Soleil Jacques Smith)

MERENGUE TANGO CHA CHA CHA  
SWING VALSE  
RUMBA

LE CENTRE DE LOISIRS NOTRE-DAME DE BELLERIVE (coin Marquette et Boul. Langlois) vous offre des

## COURS DE DANSE SOCIALE

COURS POUR ADULTES DEBUTANTS commençant le 30 JANVIER A 7 P.M.

BIENVENUE AUX ANCIENS ET AUX NOUVEAUX ÉLÈVES

INFORMATION Denise Tessier 371-1243 (après 5 p.m.) Marcel & Fleurette Perrier 371-1934

### Carrefour d'entraide de Melocheville

Le carrefour d'entraide et d'amitié voudrait remercier le député M. Laniel qui nous a accordé un surplus d'argent. Ce qui nous a permis d'avoir une employée de plus. Celle-ci donnera des cours de tricot au crochet et à la broche et elle fera des visites aux personnes âgées.

Il y aura un 1er cours de danse qui débutera au commencement de février. Il reste encore de la place.

Bienvenue à tout le monde.

Tous les cours et les sacs de sable sont gratuits. Pour informations, demandez Gracia Fortier 429-6315.

boutique

CHEMISES Valeur \$22 SPECIAL \$ 10.95

PANTALONS Valeur \$25 SPECIAL \$ 15.95

# mommi enr.

555 ch. Larocque Valleyfield 371-5515

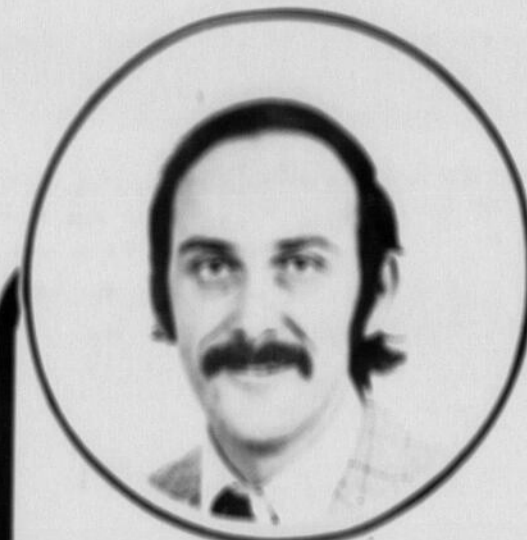
## LIQUIDATION

20% à 50% RABAIS

SUR LA MARCHANDISE AUTOMNE-HIVER

Il faut faire place à la nouvelle marchandise

Micheline Loiseau, prop.



ANDRÉ GENEAU



JEAN-YVES COUSINEAU



André Geneau et Jean-Yves Cousineau  
vous offrent leurs

# SUPER-SPÉCIAUX

## VIANDES FRAÎCHES

**GUISSES  
DE POULET  
FRAIS**

**69¢**  
LB

**POITRINES  
DE POULET  
FRAIS**

**79¢**  
LB

BOEUF—CATEGORIE A—RUBAN ROUGE

**COTELETTE  
DE BOEUF  
(T-BONE)**

**1 89**  
LB

**BIFTECK  
SURLONGE**

**1 79**  
LB

**BIFTECK  
OU ROTI  
DE COTE**

**1 55**  
LB

**ROTI OU  
POINTE  
SURLONGE**

**1 69**  
LB

**FILET  
DE SOLE  
CONGELE**

**1 39**  
LB

**EPAULE  
PORC FUME**

**89¢**  
5 à 6 LB

Toujours froids

## BIERE & CIDRE

## ÉPICERIE

**KIK**

SAVEURS ASSORTIES

BOUT  
30 OZ

**5/100**  
plus  
dépot

**SPLENDOR**

SPAGHETTI OU  
MACARONI  
CELLO 2 LB

**49¢**

**PUREE DE TOMATES**

"PLUME ROUGE"  
BTE 5 1/2 OZ

**5/1 00**

**MARGARINE**

"SILVER"

50-50

PQT  
1 LB

**3/100**

**NESTLE**

MINI-PUDDING  
SAVEURS ASST  
3 BTES 5 ON

**59¢**

SAUCE GAZA  
HOT CHICKEN  
BTE 19 OZ

**3/\$1**

SAVON PONDRE  
"TOP VALU"  
CELLO 5 LBS

**1 29**

MARMALADE  
ORANGE PURE  
GRACE—9 ON

**4/\$1**

PAPIER TOILETTE  
"BUDGET"  
PQT 2 ROUL

**39¢**

CHOCOLATS  
"MINUET"—GERISES  
BTE 300 GM

**99¢**

## FRUITS & LÉGUMES

**BANANES  
PETITES**

LB

**13¢**



SERVICE  
COURTOIS  
ET RAPIDE

STATIONNEMENT  
FACILE  
À CÔTÉ  
DU MAGASIN

**SERVICE DE LIVRAISON** AVEC DÉPÔT MINIME

# VENTE GEAR DE SURPLUS D'INVENT

CES SPECIAUX SONT DISPONIBLES  
AU 70 ACADEMIE VALLEYFIELD  
SEULEMENT

**JEUDI-VENDREDI-SAMEDI**  
**27-28-29 JANVIER**

# BO JEANS

LA VENTE DE LIQUIDATION AURA LIEU A LA

**SALLE DES  
CHEVALIERS COLOMB**

**70 ACADEMIE**

**Valleyfield**

**VALLEYFIELD**

PLUSIEURS  
AUTRES  
SPECIAUX  
NON ANNONCES

JEANS  
BO-JEANS  
COUPE FRANCAISE  
**\$ 7.99**  
2/\$15.00

JEANS  
EN VELOURS  
LIBERTE ET RAY  
**\$ 15.00**

ROSE HIPS

BRITANIA

h.i.s.  
Wrangler

YALE

LEE

GWG

SMITH'S

# GRANDE VENTAIRE

AMEDI  
ER

# ON DE MARCHANDISES A LIQUIDER

**3**  
JOURS  
SEULEMENT

CORDUROY  
LEE-LEVI'S  
WRANGLER

**\$ 12.99**  
2/25.00

Lois

★LIBERTE★

QUE

landlubber

Levi's

BIG  
BLUE

la  
cubottier

deber.

ROSE HIPS

h.i.s.  
Wrangler

JEANS  
OU CORDUROY  
4 MODELES AU CHOIX

**\$ 15.00**  
2/25.00

JEANS  
YALE

**\$ 12.99**  
2/\$25.00

CHEMISES

**\$ 7.99**  
2/\$15.00

URS  
RAY  
00

CHANDAILS  
Grand Spécial:

**\$ 7.99**

JEANS  
ET CORDUROY  
BO-JEANS

**\$ 12.99**  
2/\$25.00

JACKETS  
DE CUIR  
Regulier jusqu'à \$150.00

**\$ 79.00**

Suite à l'enquête du coroner de Me Riopel

# On se prépare à entamer des poursuites contre la compagnie Canadian Electrolytic Zinc

(Yvan Bélanger) Le 27 mai 1975, deux travailleurs perdirent la vie à l'usine Canadian Electrolytic Zinc de Valleyfield à la suite de l'effondrement d'un

réservoir rempli d'acide. Les deux victimes, soit M. Florian Lemoine et M. Wilfrid Lehouc portèrent des brûlures cutanées recouvrant une bonne partie du corps.

À la suite de cet accident survenu à l'usine du Rang double, le coroner Jean Guy Riopel a été appelé à diriger l'enquête du coroner qui a débuté à l'automne 1975. Le ver-

dict n'a été rendu public qu'au mois d'avril 1976. Dans son verdict, le coroner « Ad Hoc » reconnaissant que la mort des deux travailleurs était due à la négligence criminelle de la compagnie Canadian Electrolytic Zinc Limited.

À la suite de ce verdict, le procureur de la couronne devait porter des accusations contre la

compagnie. Rejoint au téléphone lundi, le procureur de la couronne au Palais de Justice de Valleyfield, il pourra étudier à fond le dossier. Me Talbot nous a signalé qu'il étudiait présentement le dossier et que des poursuites seraient entamées sous peu. Me Talbot nous a fait remarquer que ce dossier était très volumineux et que présentement il était débordé de travail. Selon le procureur de la

couronne, dès qu'il y aura un troisième procureur en poste au Palais de Justice de Valleyfield, il pourra étudier à fond le dossier. Me Talbot prévoit que l'engagement d'un troisième procureur de la couronne aura lieu d'ici le printemps et qu'il est possible qu'au mois de mars, il se penche plus particulièrement sur le dossier de la Zinc.

Avant de porter des accusations contre la compagnie Canadian Electrolytic Zinc, Me Talbot consultera le procureur chef, Me Girouard. Le procureur de la couronne en poste au Palais de Justice de Valleyfield nous a signalé que c'est le procureur de la couronne lors de l'enquête du coroner, Me Stanislas Dery qui lui a suggéré de consulter le procureur chef avant d'entamer des poursuites.

Coteau du Lac

## Taxe spéciale de \$0.10

(Yvan Bélanger)

Récemment le conseil de la paroisse de Coteau du Lac a adopté son budget pour la nouvelle année. Ce budget totalise la somme de \$102,309.17. Le taux de la taxe foncière qui était de \$0.45 du \$1000 d'évaluation l'an dernier a été fixé cette

année à \$0.35. Cependant cette diminution de \$0.10 a été compensée par une taxe spéciale pour l'achat de l'hôtel de ville.

Au sujet de l'hôtel de ville, il est bon de rappeler que l'ouverture officielle aura lieu dimanche.

## Le Service Récréatif et Communautaire présente sa politique de loisir

(Yvan Bélanger) Lundi soir, les membres du conseil ont pris connaissance d'un document présenté par M. Yvan Desrosiers directeur du service récréatif et communautaire et qui trace les grandes orientations de ce service pour l'avenir. Cette politique de loisir qui sera davantage expliquée jeudi lors d'une conférence de presse par M. Desrosiers se lit comme suit:

### 1. DEFINITION DU LOISIR

Nous appelons LOISIR toute activité humaine qui s'exerce lorsque la personne est libérée de ses obligations professionnelles, familiales, sociales, civiques, religieuses. Cette activité lui apporte satisfaction et épanouissement.

### 2. LA CITE DE VALLEYFIELD A CREE UN SERVICE DE LOISIR POUR LES RAISONS SUIVANTES:

a) Le Conseil de la Cité de Valleyfield a reconnu le Service Récréatif et Communautaire comme étant un service essentiel au même titre que les autres services: Service de la Police, Service des Opérations, Service Te-

chnique, Service de la Trésorerie.

b) La Cité de Valleyfield veut favoriser l'accessibilité de tous aux activités de loisir.

c) La Cité de Valleyfield n'a objectif que le bonheur de ses citoyens en soutenant un programme d'activités de loisir avec un minimum de contrainte et un maximum de liberté de choisir.

d) La Cité de Valleyfield veut développer et planifier un réseau d'équipements récréatifs en tenant compte de tout l'environnement du citoyen soit en fonction de la nécessité, de l'hygiène publique, de la circulation, et du zonage.

e) La Cité de Valleyfield peut engager des professionnels afin d'assurer à la population une qualité de services supérieurs.

f) La Cité de Valleyfield peut investir dans des formes originales et particulières de loisir: ces activités de loisir seraient impossibles sans la participation municipale, autant au niveau de l'immobilisation que de l'opération. g) La Cité de Valleyfield incite les citoyens à se regrouper et à faire

reconnaitre légalement selon la 3<sup>ème</sup> partie de la loi des compagnies.

h) La Cité de Valleyfield favorise et encourage la participation active des citoyens selon la formule du bénévolat.

### 3. LE MODE D'INTERVENTION

Le Conseil de Ville se donne les rôles suivants:

- \* il statue sur les orientations, les politiques et les objectifs;
- \* il alloue les ressources budgétaires;
- \* il conclut les ententes avec les autres corporations;
- \* il accrédite les organismes;
- \* il planifie l'implantation des équipements.

Le Conseil de Ville confie les responsabilités suivantes à son Service Récréatif et Communautaire:

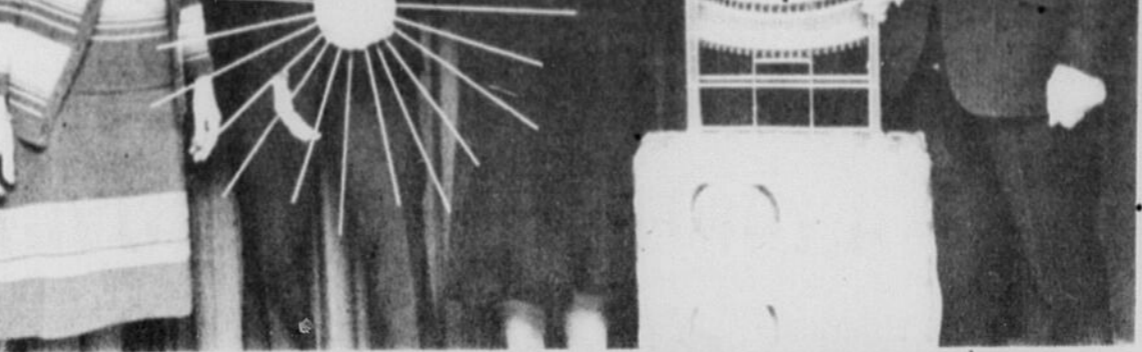
- \* élaborer les politiques du Service;
- \* recommander les objectifs spécifiques;
- \* préparer et administrer le budget;
- \* administrer les ententes avec les autres corporations;
- \* recommander les normes d'accréditation;
- \* gérer les équipements;
- \* aider les organismes dans leur fonctionnement (services professionnels, techniques, procédures, secrétariat) et les assister même dans leur création.

Chaque organisme de loisir devrait assumer les responsabilités suivantes:

- \* déterminer le secteur d'intervention;
- \* fixer ses objectifs;
- \* organiser les activités particulières;
- \* participer à la politique et aux objectifs déterminés par le Conseil Municipal;
- \* administrer son budget s'il y a lieu;
- \* collaborer avec le Service Récréatif et Communautaire pour assurer une meilleure coordination;
- \* participer au développement du loisir à travers le système de consultation.

-Le loisir à Valleyfield présentera les caractéristiques suivantes à l'avenir:

1. La Cité de Valleyfield assume les coûts d'implantation et d'opération des équipements de loisir.
2. La Cité de Valleyfield assume aussi les frais d'opération d'un Service Récréatif et Communautaire: ce dernier joue un rôle d'administration et d'animation en facilitant l'organisation des activités de loisir par les citoyens eux-mêmes.
3. Les organismes sont les promoteurs et les réalisateurs de leurs activités et ils en assurent le financement.
4. La Cité de Valleyfield offrira maintenant une politique de services aux organismes au lieu d'une politique de subvention.



Récemment avait lieu le party annuel des employés des Librairies Boyer de Valleyfield, Bellerive, Beauharnois et Chateaugay. Une fois de plus, l'échange de cadeaux entraîne le concours du plus bel emballage et du cadeau le plus original.

1ère photo: Les gagnants du concours du plus bel emballage sont, de gauche à droite: Mme Louise St-Pierre, 3e prix, M. H. Sauvé, 2e prix, Mlle Fernande Dumouchel, 1er prix, accompagnés de M. Gérard Boyer, président des Librairies Boyer.

2e photo: Les gagnants du concours du cadeau le plus

original, encadrés de M. et Mme Gérard Boyer, sont de gauche à droite: M. Jeannot Castonguay, 1er prix, Mlle Martine Asselin, 2e prix et Mme Micheline Labrie, 3e prix.

3e photo: La nouvelle direction du Club Social fut élue lors de cette soirée. Il s'agit de gauche à droite, de: M. Gérard Boyer, Mme Mireille Montreuil, présidente, M. Gérard Turcotte, vice-président, Mme Rollande Houle, présidente sortante, M. Marcel Massicotte, vice-président sortant, Mlle Fernande Dumouchel, secrétaire-trésorière (réélue chaque année depuis la fondation du Club Social en 1964 et Mme Gérard Boyer.

## Le Troisième Oeil toujours actif

Chers citoyens, C'est avec joie et en pleine forme, que nous du "Troisième Oeil" revenons à la charge avec de nouvelles informations et de nouvelles tentatives de combats. Après s'être demandé pendant un an, si l'administration municipale pouvait se passer de nous, c'est à regret que nous constatons le besoin pour l'administration municipale d'un organisme bénévole et sans attaches financières, ni partisane, pour lui aider à bien remplir son rôle. Nous revenons sur la scène avec un rôle qui nous va bien, celui de groupe de pression (qui n'est pas un?)

### St-Zotique

(Yvan Bélanger) Le carnaval d'hiver 1977 de la municipalité de St-Zotique aura lieu du 5 au 13 février. Cette année, c'est sous le thème "donnes-y-donc, t'es capable!" que les citoyens de cette municipalité du comté de Soulanges feront la fête. Dimanche le 23 janvier, à compter de 13 heures 30, il y aura un grand carnaval. Le départ de cette parade s'effectuera de l'hôtel White House. Les chars allégoriques, le bonhomme carnaval et les duchesses visiteront la majorité des localités du comté de Soulanges.



Le sucre est une des principales causes de la carie dentaire. Limitez les quantités de bonbons, de boissons gazeuses et d'autres sucreries que consomme votre enfant. Une bonne alimentation est essentielle à sa croissance.

**JEAN A. PARE**  
Podiatre - Podiatrist  
Spécialiste du pied  
186 Maden Valleyfield 373-4666  
Membre de la Corporation et de l'Ordre des Podiatres du Québec.

**DR. MAURICE BRODEUR O.D.**  
OPTOMETRISTE  
39 Jacques-Cartier 373-4870 Valleyfield

**LUCIEN LEVAC**  
REPRESENTANT  
Union du Canada  
Assurance - Vie  
Assurance-vie tous genres  
Plan épargne enregistré  
Assurance-Hypothèque  
Assurance scolaire - infra-Vie  
RES. 452-4603  
Bureau: L'Acadie Sauvé Plaza  
1400 Sauvé O, suite 175, MtL. Bureau: 336-7051

**LAB-DENTAIRE**  
Laurier Gosselin, D.D.  
André Amyot, D.D.  
DENTUROLOGISTES  
Dentiers complets et partiels  
Réparation immédiate de prothèse  
Acceptons les cartes d'aide sociale  
11A ALEXANDRE 373-4657  
VALLEYFIELD

Spéciaux ? Spéciaux ?  
Spéciaux ? Spéciaux ?  
Spéciaux ? Spéciaux ?  
Spéciaux ? Spéciaux ?  
ANNIVERSAIRE  
**VALLEYFIELD**  
**PET SHOP**  
M. J. VALLEE, prop.  
VOTRE MAGASIN DE PRODUITS SPÉCIALISÉS POUR VOS FAVORIS  
SERINS - PERRUCHES - SINGES ORNEMENTS ET POISSONS TROPICAUX  
25 NICHOLSON - VALLEYFIELD  
TEL. 371-1931

**SUPER VENTE DE FOURRURES**  
JANVIER  
20% à 35%  
D'ESCOMPTE

**RAT MUSQUE NATUREL UNI**  
A partir de \$619<sup>00</sup>

**CHAT SAUVAGE NATUREL**  
Peaux allongés 43" de long  
Spécial: \$1059

**Lafamme**  
FOURRURES  
21-A JACQUES-CARTIER VALLEYFIELD  
CHOIX-SERVICE QUALITE

Plus grand, pour mieux vous servir!

**BUANDERIE AUTOMATIQUE**

AUTREFOIS 21 NICHOLSON MAINTENANT A

**87 CHAMPLAIN**  
VALLEYFIELD

• FACILITES DE STATIONNEMENT A L'ARRIERE  
• SERVICE D'UNIFORMES POUR INDUSTRIES  
Gilles Beaulieu, propriétaire

# aux vraies aubaines

**BOEUF HACHE  
ORDINAIRE**

**43<sup>¢</sup>**  
LB

*POUR VOTRE CONGELATEUR*  
**DERRIERE DE BOEUF  
COMPLET**  
PESANTEUR MOYENNE: 150 LBS  
CANADA CAT. "A"

CECI COMPREND:

- STEAK ALOYAU
- STEAK SURLONGE
- STEAK DE BOSTON
- FILET MIGNON
- STEAK POINTE SURLONGE
- STEAK RONDE ET ET HAUT DE RONDE
- ROTI DE GROUPE
- STEAK SANDWICH
- BOEUF A BOUILLIR
- BOEUF HACHE

**119**  
LB

*LE TOUT COUPE ET EMBALLE SELON VOS SPECIFICATIONS*

**SAUCISSON  
BOLOGNE**

REG.  
EMPAQUETE  
SOUS VIDE **49<sup>¢</sup>**  
LB

**JAMBON  
A DINER**

•DANS L'EPAULE  
•MARQUE  
PROVIGO  
•EMPAQUETE  
SOUS VIDE **175**  
LB

**TOURTIERE  
"PROVIGO"**

FORMAT  
16 ONCES **89<sup>¢</sup>**

**BATONNETS  
DE GOBERGE**

CONGELE **119**  
LB

**POMMES  
DE TERRE**

I.P.E.  
CANADA 1  
20 LBS **159**

**ORANGES  
"TEMPLE"**

IMP.  
FLORIDE  
GROSSEUR  
125 **49<sup>¢</sup>**  
DZ

**CONFITURES  
"HABITANT"**

FRAISES OU  
FRAMBOISES  
POT  
24 ON. **123**

**TOMATES  
"AYLMER"**

DE CHOIX  
BTE  
19 ON. **47<sup>¢</sup>**

JUS  
TOMATES  
"PROVIGO"  
DE FANTAISIE  
BOITE 48 ON.

**53<sup>¢</sup>**

CHOCOLAT  
INSTANT  
"PROVIGO"  
BOITE 2 LB

**149**

CORN  
FLAKES  
"PROVIGO"  
BOITE 16 ON.

**61<sup>¢</sup>**

BEURRE  
ARACHIDES  
"SKIPPY"  
POT 48 ON.

**199**

FROMAGE  
TRANCHE  
"KRAFT"  
ENV. INDIVID.  
PQT. 2 LB

**279**

FISH & CHIPS  
GOBERGE  
"BLUE WATER"  
PQT. 32 ON.

**133**

NOURRITURE  
CHIENS  
"TOPS"  
VARIETE ASST  
BTE 25 1/2 ON.

**35<sup>¢</sup>**

DETERGENT  
POUDRE  
"SUNLIGHT"  
BTE 10 LB

**429**



SUPER MARCHÉ D'ESCOMPTE

**aux vraies  
aubaines**  
Filiale de Provigo

**71 RUE MADEN**

Conférencier au club Richelieu

Mgr Robert Lebel présente deux visions incomplètes, tronquées de l'évangélisation

L'évêque du diocèse de Valleyfield, Mgr Robert Lebel...

du Club Richelieu de Valleyfield, Voici un extrait de la conférence de Mgr Lebel...

depuis Léon XIII, surtout après Mater et Magistra de Jean XXIII...

Roy en 1971 et surtout son admirable exhortation apostolique sur l'évangélisation...

un évangile. Cet engagement social n'est pas seulement une activité qu'on peut licitement faire découler de sa foi...

souffrir" (Jacques 1,27). Au jugement dernier, lorsque nos vies recevront leur évaluation définitive...

défendre le capitalisme au nom de l'évangile de la Bible. Le capitalisme est un système économique et la Bible ne privilégie aucun système économique...

cons concrètes d'engagement social, je vous recommande en particulier deux choses: la lecture du message des évêques canadiens à l'occasion de la dernière fête du travail intitulé "De la parole aux actes"...

leur partage. Réduire son train de vie, se serrer la ceinture est un geste politique, si bien que les chefs politiques eux-mêmes nous en font la demande...

Il faudrait aussi nous mettre à l'écoute des pauvres, essayer de comprendre leurs problèmes et leur détresse; voir bien en face la situation de notre propre pays où, selon un rapport sénatorial, un canadien sur quatre est pauvre, alors que 30% de ces pauvres travaillent. N'y aurait-il pas des choses à changer, une action politique à mener au nom de la justice fraternelle?

Faites attention aux vendeurs à domicile

Vous connaissez sans doute le principe en jeu utilisé légalement par diverses compagnies bien connues: une personne réunit chez elle des amis ou connaissances pour une "démonstration". Un vendeur présente alors ses produits et effectue des ventes; à date, rien de problématique. Là où ça devient dangereux, c'est lors des transactions d'achats.

Pourtant la "Loi de la protection du consommateur" (sanctionnée le 14-07-71) est très claire à ce chapitre. Résumons-en les points principaux (impliqués).

du contrat, son nom et son adresse, son numéro de permis de vendeur itinérant, la description de l'objet vendu.

de facture (sous prétexte la plupart du temps de vous faire épargner la taxe) ou, s'ils vous en donnent, un il n'est pas conforme à la loi sous différents aspects (le plus souvent l'adresse indiquée ne fait état que d'une case postale).

Il y a deux visions incomplètes, tronquées, de l'évangélisation: celle qui présente le salut comme une affaire individuelle qui ne concerne pas l'engagement dans les affaires de ce monde; mais aussi l'autre, qui fait de Jésus-Christ un pur révolutionnaire, réduisant son message à une simple libération politique.

L'engagement politique fait ainsi partie de l'engagement de foi. "La politique est une manière estropiée - mais non la seule - de vivre l'engagement chrétien au service des autres" (Paul VI, Lettre au Cardinal Roy).

Mais la foi ne définit pas ce que doit être cette action politique, sinon au niveau des motifs et des grandes orientations: idéal de justice d'égalité fraternelle dans le partage des biens et de ce monde et des chances d'épanouissement; respect de la dignité de toute personne humaine; recherche de la paix par la justice.

Dieu a donné la terre aux humains avec la mission de la cultiver, de l'aménager, d'en gérer et partager les biens (Genèse 1, 28-31). Il n'a pas dit de quelle façon précise doivent se faire cette gestion et ce partage.

Si on aboutit comme c'est le cas aujourd'hui, à de flagrantes inégalités dans l'aménagement et le partage des biens de ce monde, on ne respecte pas la volonté de Dieu. Dieu ne veut certainement pas la présente situation du monde où le tiers de l'humanité vit dans la surabondance alors que les deux autres tiers n'ont pas le nécessaire. Cela est d'autant plus scandaleux que le tiers favorisé se situe dans la population chrétienne.

Lettre du lecteur

Le terrible complot anti-chrétien

Voici les mots d'ordre des chefs communistes inconnus: Aussi longtemps que subsistera parmi les chrétiens une conception morale de l'ordre social et aussi longtemps que la foi, le patriotisme de la dignité n'auront pas été déracinés, notre règne sur le monde n'arrivera pas.

ses ennemis. Nous avons tourné son clergé en objet de haine et de dérision. Nous l'avons exposé au mépris de la foule. Nous avons fait considérer comme démodée et comme une perte de temps la pratique de la religion catholique. Et les catholiques, dans leur stupidité, se sont montrés des dupes plus faciles que nous ne l'avions attendu.

Il est très important d'être sûr sur ses gardes concernant ce genre de commerce illégal; il n'y a jamais rien à gagner. Donc, si vous êtes confrontés à des vendeurs itinérants, voici la meilleure attitude à adopter: Consultez le bureau de l'Office de la protection du consommateur de votre région. Vous pouvez même prendre connaissance de toute la section V (vendeurs itinérants) de la Loi de la protection du consommateur.

Appuyez-vous dans notre action, devenez membre de l'ACCQ en contactant la section la plus proche de chez vous. L'association des Consommateurs du Canada (Québec) Inc., 87 rue Ste-Cécile, à Valleyfield.

Secourir son prochain est une des façons indispensables de rendre gloire à Dieu: "La religion pure et sans tache devant Dieu le Père, nous dit Saint-Jacques, la voici: visiter les orphelins et les veuves dans leur détresse; se garder du monde pour ne pas se

Il n'est pas légitime de défendre le capitalisme au nom de l'évangile de la Bible. Le capitalisme est un système économique et la Bible ne privilégie aucun système économique concret.

Il y a des formes de socialisme qui se basent sur le matérialisme et la négation du spirituel: c'est par cela qu'elles sont inadmissibles pour le croyant. Mais le matérialisme pratique qui fleurit dans le monde capitaliste n'est pas meilleur et pas moins condamnable.

Le droit de propriété des moines de production n'est pas fondé sur la Bible ni sur la loi naturelle: c'est une façon légitime et entendue d'organiser l'aménagement et le partage des biens terrestres. Si le partage se fait mal, une révision du système devient légitime. Si vous voulez des fa-

Lors du dernier souper hebdomadaire du Club Richelieu de Valleyfield, les membres et dirigeants de ce club, accueillent Mgr. Lebel. Ainsi, on pouvait remarquer la présence de messieurs Hervé Nadeau, Michel Lacombe, Frère Richer, Steve Shannon, président, Robert Lupien et Raymond Blouin. Mgr. Lebel agissait aussi à titre de conférencier invité. Notons que le tout s'est déroulé au restaurant "Chez Clo-Clo". (Photo Le Soleil Jacques Smith)

Un lundi du C.E.F.O.P. les chrétiens sont-ils trop tranquilles?

Nous devons toujours avoir à l'esprit que l'Eglise Catholique est la seule institution qui s'est maintenue, et qui, tant qu'Elle se maintiendra, nous barrera la route.

M. André Beauchamp, responsable du secteur des adultes à l'Office de Catéchèse du Québec, est l'invité du prochain "Lundi du Centre de Formation Pastorale", le 24 janvier, à la Polyvalente Louis-Philippe Paré de Châteauguay, à 20h.

La conférence s'adresse à toutes les personnes qui s'interrogent sur le rôle des chrétiens face aux problèmes du travail ou qui désirent participer à Chantier 77. Elle marquera d'ailleurs le lancement de Chantier 77 dans la région de Châteauguay. L'entrée est de \$2,00 par personne, mais les étudiants et les animateurs de Chantier 77 sont admis gratuitement.

Richard Wallot, Directeur du Centre de Formation Pastorale.

Le numéro 1 de l'information. Prenez votre place au Soleil.

L'Eglise catholique par son travail méthodique et par ses enseignements édifiants et moraux tiendra toujours ses enfants dans un tel état d'esprit qu'ils auront trop de respect d'eux-mêmes pour plier devant cette domination. C'est pourquoi nous nous sommes efforcés de découvrir le meilleur moyen de secourir l'Eglise Catholique dans ses bases profondes. Nous avons répandu l'esprit de révolte et un faux libéralisme parmi les nations des chrétiens, de façon à les persuader d'abandonner leur foi et même à leur inspirer la honte de professer les préceptes de leur religion et d'obéir aux commandements de leur Eglise.

Ces problèmes du pain quotidien ne sont pas sans provoquer les chrétiens à la réflexion: une Eglise trop tranquille au milieu de tout cela risque de passer pour un oignon de plus. C'est pourquoi l'Eglise du Québec va bientôt lancer "Chantier 77, opération de réflexion et d'action sur les problèmes du travail".

Agé de 38 ans et prêtre depuis 1962, André Beauchamp est l'auteur de plusieurs livres, notamment "Le marguillier au service de l'Eglise", "Le conseil de pastorale en paroisse", "Chrétiens et conflit", "Famille et Société", "Sur un air de fête", "Comment animer un groupe", etc.

Il est aussi un collaborateur régulier du "Prions en Eglise", de "Communauté Chrétienne" et du "Feuilleton Paroissial".

Le numéro 1 de l'information. Prenez votre place au Soleil.

Nous avons noirci l'Eglise catholique avec les plus ignominieuses calomnies; nous avons sali son histoire, et jeté la disgrâce sur ses plus nobles activités. Nous lui avons imputé les torts de

la conférence s'adresse à toutes les personnes qui s'interrogent sur le rôle des chrétiens face aux problèmes du travail ou qui désirent participer à Chantier 77. Elle marquera d'ailleurs le lancement de Chantier 77 dans la région de Châteauguay. L'entrée est de \$2,00 par personne, mais les étudiants et les animateurs de Chantier 77 sont admis gratuitement.

Richard Wallot, Directeur du Centre de Formation Pastorale.

Le numéro 1 de l'information. Prenez votre place au Soleil.

Nous avons noirci l'Eglise catholique avec les plus ignominieuses calomnies; nous avons sali son histoire, et jeté la disgrâce sur ses plus nobles activités. Nous lui avons imputé les torts de

la conférence s'adresse à toutes les personnes qui s'interrogent sur le rôle des chrétiens face aux problèmes du travail ou qui désirent participer à Chantier 77. Elle marquera d'ailleurs le lancement de Chantier 77 dans la région de Châteauguay. L'entrée est de \$2,00 par personne, mais les étudiants et les animateurs de Chantier 77 sont admis gratuitement.

Richard Wallot, Directeur du Centre de Formation Pastorale.

Le numéro 1 de l'information. Prenez votre place au Soleil.

Chronique de Décoration

par MICHEL CADIEUX, conseiller en décoration



Savoir innover

Dans le domaine de la décoration on affiche hélas trop souvent un certain conservatisme. Il ne faut pas juger ce conservatisme par une réticence aux idées nouvelles car les gens semblent généralement très ouverts, mais plutôt, dans cette façon à utiliser des matériaux et des éléments décoratifs d'une manière trop conventionnelle. Il faut bien se rendre à l'évidence qu'en utilisant exactement les mêmes composants décoratifs on peut aussi bien réussir un montage qui frise le chef d'oeuvre qu'une pièce moche et sans valeur qui sent encore, le "clos de bois".

Pour utiliser un exemple concret, nous n'avons qu'à penser aux recouvrements de stucco. Ces recouvrements deviennent réellement un apport ornemental lorsqu'ils sont employés d'une façon bien personnelle; ne cherchez surtout pas à trop imiter les motifs que l'on vous propose sur le dépliant explicatif; essayez plutôt d'innover un dessin quelconque; pratiquez-vous sur une pièce de masonite avant de débiter votre travail, vous vous surprendrez à faire des choses dont vous ne vous pensiez point capable.

Il ne faut pas toujours se fier sur ce que l'on trouve dans les diverses revues de décoration, là comme ailleurs, on vous présente quelque fois des décors tout simplement inacceptables et qui ne sont souvent là que pour mousser la vente de certains produits. Dites-vous bien que vos goûts propres méritent à être cultivés et développés et, plus important encore, mis en pratique.

La décoration d'aujourd'hui ne souffre d'aucun complexe; beaucoup de préjugés sont tombés, on peut donc tout en demeurant dans les limites du bon goût se laisser aller à notre fantaisie, à notre imagination. Avec toutes les facilités qui sont mises à notre disposition, on a de moins en moins raison de ne pas réussir ce que commandent nos goûts.

les décorations CADIEUX inc. 38 STE-CECILE VALLEYFIELD 373-7979

PEINTURE SICO, Tapisserie, Céramique, ACCESSOIRES DE DECORATION, Tapis et prélatrès, ARMSTRONG

DECES

GIROUARD. A Valleyfield, le 21 janvier, à l'âge de 87 ans, est décédé Mme veuve François-Xavier Girouard, née Mérisa Brisebois, demeurant à 103 Jacques-Cartier à Valleyfield. Les funérailles ont eu lieu le 24 janvier dernier. Le convoi funéraire est parti des salons J.A. Larin & Fils Inc., 317 Victoria, pour se rendre à l'église St-Esprit où le service fut célébré à 11 heures. Inhumation à Valleyfield.

SEGUIN. A Huntingdon, le 17 janvier dernier, à l'âge de 75 ans, est décédé M. Joseph Seguin, demeurant à Huntingdon. Les funérailles ont eu lieu le 19 janvier dernier. Le convoi funéraire est parti du salon Rodrigue Montpetit, de Huntingdon, pour se rendre à l'église St-Joseph de Huntingdon où le service fut célébré à 10 heures. Inhumation à Huntingdon.

AUGER. A Beauharnois, le 18 janvier, à l'âge de 74 ans est décédé M. Arthur Auger, autrefois de Montréal, époux de feu Béatrice Danis, demeurant à 60 rue St-Charles à Beauharnois. Les funérailles ont eu lieu le 20 janvier dernier. Le convoi funéraire est parti du salon Bourgie & Frères Inc., de Beauharnois, pour se rendre à l'église St-Clement de Beauharnois où le service fut célébré à 10 heures. Inhumation à Beauharnois.

POISSANT. A Beauharnois, le 22 janvier, à l'âge de 82 ans, est décédé M. Alban Poissant, époux de feu Léonie Brault, demeurant à 1323 Rang St-Georges à Beauharnois. Les funérailles ont eu lieu le 24 janvier dernier. Le convoi funéraire est parti du salon Bourgie & Frères Inc., de Beauharnois, pour se rendre à l'église St-Clement de Beauharnois où le service fut célébré à 11 heures. Inhumation à Beauharnois.

TESSIER. A Ste-Martine, le 17 janvier, à l'âge de 20 ans, est décédé accidentellement Daniel Tessier fils de Jacques Tessier et de Monique Reid, demeurant à Ste-Martine. Les funérailles ont eu lieu le 19 janvier dernier. Le convoi funéraire est parti du salon J.M. Loiseleur de Ste-Martine, pour se rendre à l'église paroissiale de Ste-Martine où le service fut célébré à 14h.30. Inhumation à Ste-Martine.

RICHER. A Ormstown, le 18 janvier, à l'âge de 66 ans, est décédé M. Ernest Richer, époux de feu Lucia Caron, demeurant à Ormstown. Les funérailles ont eu lieu le 21 janvier dernier. Le convoi funéraire est parti du salon B.L. McGerrigle, de Ormstown, pour se rendre à l'église paroissiale de Ormstown où le service fut célébré à 14.30 heures. Inhumation à Ormstown.

DENAULT. A St-Chrysostome, le 18 janvier, à l'âge de 33 ans, est décédé M. Clément Denault, époux de

jacqueline Gamache, demeurant à St-Chrysostome. Les funérailles ont eu lieu le 21 janvier dernier. Le convoi funéraire est parti du salon Gibeault et Demers, de St-Chrysostome pour se rendre à l'église paroissiale de St-Chrysostome où le service fut célébré à 14 heures. Inhumation à St-Chrysostome.

BAGNELL. A Ste-Thérèse de Blainville, le 18 janvier, à l'âge de 89 ans, est décédée Mme Thomas Bagnell, née Marie-Azilda Laporte, demeurant à Ste-Thérèse de Blainville. Les funérailles ont eu lieu le 21 janvier dernier. Le convoi funéraire est parti du funérarium Demers & Gibeault, de St-Chrysostome, pour se rendre à l'église paroissiale de St-Chrysostome où le service fut célébré à 15.30 heures. Inhumation à St-Chrysostome.

COTE. A Montréal, le 18 janvier, à l'âge de 79 ans, est décédé M. Ernest Côté, époux de Romea Durand, demeurant à St-Chrysostome. Les funérailles ont eu lieu le 21 janvier dernier. Le convoi funéraire est parti du funérarium Demers & Gibeault, de St-Chrysostome, pour se rendre à l'église paroissiale de St-Chrysostome où le service fut célébré à 15 heures. Inhumation à St-Chrysostome.

M. et Mme Edgar Carrière (Emilienne Allard) leurs enfants Pierre et Gabriel, M. Mme René Allard remercient sincèrement les personnes qui ont bien voulu leur témoigner des condoléances à l'occasion du décès de M. Lionel Allard survenu à Beauharnois le 31 décembre 1976 à l'âge de 60 ans, soit par offrande de messes, fleurs, bouquet spirituel, visite ou assistance aux funérailles. Les personnes ayant omis de s'inscrire sont priées de considérer ces remerciements comme personnels.

Mme Anonio Lamarre, née Marie-Jeanne St-Denis, et M. et Mme Réjean Deschamps (Marjolaine) désirent remercier toutes les personnes qui leur ont témoigné des marques de sympathie lors du décès de M. Antonio Lamarre, survenu le 22 novembre dernier, à l'âge de 65 ans, soit par offrande de messes, fleurs, visites, télégrammes ou assistance aux funérailles. Toutes ces personnes sont priées de considérer ces remerciements comme personnels.

Les salons FUNERAIRES. 315 Danis, 145 St-Laurent, 200 Champlain. ERNEST MONTPETIT & FILS INC. 315 DANIS VALLEYFIELD TEL: 373-3511. Les salons les plus modernes.

REMERCIEMENTS. Les enfants de Mme veuve Emery Lalonde désirent remercier toutes les personnes qui leur ont témoigné des marques de sympathie lors du décès de Mme veuve Emery Lalonde, née Lucienne St-Michel, survenue le 10 janvier dernier, à l'âge de 68 ans, soit par offrandes de messes, fleurs, visites, télégrammes ou assistance aux funérailles. Toutes les personnes ayant omis de s'inscrire au registre sont priées de considérer ces remerciements comme personnels.

REMERCIEMENTS. Mme veuve Henri Mercier née Alice Ouellette, et les membres de sa famille désirent remercier toutes les personnes qui leur ont témoigné des marques de sympathie lors du décès de M. Henri Mercier, survenu le 11 décembre dernier, à l'âge de 67 ans, soit par offrandes de messes, fleurs, visites, télégrammes ou assistance aux funérailles. Toutes les personnes ayant omis de s'inscrire au registre sont priées de considérer ces remerciements comme personnels.

REMERCIEMENTS. M. et Mme Edgar Carrière (Emilienne Allard) leurs enfants Pierre et Gabriel, M. Mme René Allard remercient sincèrement les personnes qui ont bien voulu leur témoigner des condoléances à l'occasion du décès de M. Lionel Allard survenu à Beauharnois le 31 décembre 1976 à l'âge de 60 ans, soit par offrande de messes, fleurs, bouquet spirituel, visite ou assistance aux funérailles. Les personnes ayant omis de s'inscrire sont priées de considérer ces remerciements comme personnels.

Mme Anonio Lamarre, née Marie-Jeanne St-Denis, et M. et Mme Réjean Deschamps (Marjolaine) désirent remercier toutes les personnes qui leur ont témoigné des marques de sympathie lors du décès de M. Antonio Lamarre, survenu le 22 novembre dernier, à l'âge de 65 ans, soit par offrande de messes, fleurs, visites, télégrammes ou assistance aux funérailles. Toutes ces personnes sont priées de considérer ces remerciements comme personnels.

Mme Anonio Lamarre, née Marie-Jeanne St-Denis, et M. et Mme Réjean Deschamps (Marjolaine) désirent remercier toutes les personnes qui leur ont témoigné des marques de sympathie lors du décès de M. Antonio Lamarre, survenu le 22 novembre dernier, à l'âge de 65 ans, soit par offrande de messes, fleurs, visites, télégrammes ou assistance aux funérailles. Toutes ces personnes sont priées de considérer ces remerciements comme personnels.

Mme Anonio Lamarre, née Marie-Jeanne St-Denis, et M. et Mme Réjean Deschamps (Marjolaine) désirent remercier toutes les personnes qui leur ont témoigné des marques de sympathie lors du décès de M. Antonio Lamarre, survenu le 22 novembre dernier, à l'âge de 65 ans, soit par offrande de messes, fleurs, visites, télégrammes ou assistance aux funérailles. Toutes ces personnes sont priées de considérer ces remerciements comme personnels.

AVOCATS

odette perron AVOCAT. Adhérent à l'Aide Juridique. 47 Jacques Cartier Valleyfield. Telephone 373-8105.

Marie-Andrée Villeneuve B.A., LL.L. AVOCAT. Adhérent à l'Aide Juridique. 19 du Marché Valleyfield, Qué. Tél 371-7111.

ROGER MORIN BERTRAND DROUIN de l'étude Morin & Drouin. 39 Jacques Cartier Salaberry-de-Valleyfield. Tel: 373 7144.

RENAUD & LABERGE Avocats. Adhérents à l'Aide Juridique. Francois Renaud, 47 JACQUES-CARTIER VALLEYFIELD 373-1432. Pierre Laberge, 125 ELLICE BEAUHARNOIS 429-7775. Tel 373-1432. 47 JACQUES-CARTIER, VALLEYFIELD.

michel lecompte AVOCAT. Adhérent à l'Aide Juridique. b.sc.soc.,b.c.l. 50 Jacques-Cartier, Valleyfield. Tel.: 371-6066.

Meloche Blanchard Vi net AVOCATS. Me G.A. Meloche, C.R. Me Claude Blanchard, Me Jacques Vinet. Adhérents à l'Aide Juridique. 70 Nicholson, Valleyfield 373-1414.

DEMERS & SAVAGE AVOCATS. Camille Demers, Raynald Savage. 59 Jacques Cartier Valleyfield • 373-6122. Adhérents à l'Aide Juridique.

AIDE JURIDIQUE. BUREAU: VALLEYFIELD. 85 rue Champlain Valleyfield, Québec. Tél. 371-4286. AVOCATS: Mes Massé, Boyer et Gingras.

REMERCIEMENTS. M. et Mme Edgar Carrière (Emilienne Allard) leurs enfants Pierre et Gabriel, M. Mme René Allard remercient sincèrement les personnes qui ont bien voulu leur témoigner des condoléances à l'occasion du décès de M. Lionel Allard survenu à Beauharnois le 31 décembre 1976 à l'âge de 60 ans, soit par offrande de messes, fleurs, bouquet spirituel, visite ou assistance aux funérailles. Les personnes ayant omis de s'inscrire sont priées de considérer ces remerciements comme personnels.

**Notre Vente  
de MEUBLES  
bat son plein**



**SERVICE DE LIVRAISON PARTOUT  
- MEME LE SOIR AU BESOIN -**



- MOBILIERS de CHAMBRE
- MOBILIERS de CUISINE
- MOBILIERS de SALON
- REFRIGERATEURS
- POELES, LAVEUSES, SECHEUSES

|   |  |  |
|---|--|--|
| <p><b>Le meilleur</b><br/><b>SERVICE</b><br/><b>depuis 26 ans</b></p> | <p>LES AMEUBLEMENTS<br/><b>JML</b><br/>INC</p> | <p><b>116 ELLICE</b><br/>AU CENTRE DE<br/><b>BEAUHARNOIS</b></p> |
|---|--|--|



A l'occasion du dernier souper du Club Lions local, M. M. Claude Leduc, président du club, souhaitait à Roger Béland, commissaire industriel dans la région, bienvenue au conférencier. (Photo Le Soleil Jacques Smith) messieurs Louis Philippe Bilette et Maurice Monette.

## René Debellefeuille demande au maire de Grande-Ile d'élargir son champ de vision

Monsieur Bertrand,

Pour le bénéfice des lecteurs, je ne reproduirai pas mon article du 12 janvier dernier, car je crois que vous les avez assez abusés en les reproduisant presque mot à mot.

Vous serez d'accord avec moi, quand je dis que Grande Ile est en pleine expansion, et que pour continuer cette progression, nous devons être ouverts à tous, pour le mieux-être de nos

citoyens.

Agrandissez votre champ de vision, et vous constaterez comme moi, le travail énorme que nos journalistes abattent afin de toujours mieux informer le peuple.

Notre rôle à nous, n'est-il pas de participer à cette sensibilisation générale? Il est un diction qui dit "un homme averti en vaut deux" et le contribuable qui est informé, saura à "QUI" il a confié ses intérêts.

Le meilleur exemple que je puisse vous donner, est celui de l'arrêt des travaux du Baal Bord de l'Eau. Les citoyens se sont informés, et ensemble, ils ont gagné leur cause.

Si être compétent équivaut à "chut... pas un mot" alors je suis heureux que mon incompétence ait servi à aider les contribuables.

Si c'est vouloir se donner du prestige que de travailler pour la

collectivité, alors j'aspire au moment où tous à l'intérieur du Conseil en fasse autant et non pas que quelques-uns.

En terminant, j'espère que mon geste incitera les contribuables de Grande-Ile à participer encore plus activement à l'émancipation de leur municipalité, afin d'atteindre le but fixé: "une municipalité où il fait bon vivre".

René DeBellefeuille, échevin Grande Ile.

## Le chalet, l'automobile et le sac d'épicerie; sujets d'un cours populaire sur l'environnement

C'est par le biais de biens de consommation familiers que le cours "L'environnement, un bien collectif menacé" veut faire découvrir l'effet de la relation entre l'homme, son milieu de vie (maisons, villes, etc) et la nature qui l'entoure.

Ce cours populaire permettra à ses participants de réfléchir sur ses attitudes face à ces biens, à mesurer l'impact de ces gestes quotidiens dans l'utilisation de ceux-ci sur l'environnement, à cerner la complexité de la crise actuelle de l'environnement et, enfin, à conclure à la nécessité de bâtir une nouvelle échelle de valeur dans sa

vie. Le cours désire en plus déboucher sur un engagement social de l'individu dans son milieu. La dernière phase du cours invitera les participants à réaliser des projets individuels ou collectifs qui auront un impact sur l'environnement. Le contenu du cours est d'ailleurs le suivant:

**PARTIE I:** Le chalet, privilège des privilégiés?  
1) Le chalet et la dégradation des ressources aquatiques et forestières;  
2) Le chalet et la privation de l'espace.  
**PARTIE II:** L'automobile, plaie écologique ou nuisance du siècle.  
1) L'automobile et l'énergie;  
2) L'automobile et

Pair; 3) L'automobile et la ville, 4) L'automobile et l'homme.

**PARTIE III DU PAIN POUR VIVRE**  
1) Alimentation et santé  
2) La nourriture: ressource renouvelable, dégradée, limitée;  
3) Interdépendance des ressources de la terre;  
4) Nourriture, économie et justice sociale.

Ce cours, organisé par l'Université du Québec, est donné à domicile, par l'envoi de documents, et prévoit quelques rencontres régionales où les participants verront des documents audio-visuels et pourront discuter des principaux thèmes sous la direction d'un animateur compétent. Aucun cours

préalable n'est exigé et tout adulte ou jeune peut s'inscrire.

Ces formules d'inscription sont disponibles au Centre Garneau, rue St-Paul, aux bureaux du Service d'Éducation des Adultes, rue Laurencia et à la Polyvalente Baie St-François. On peut aussi obtenir des informations à 373-6220, les fins de semaine.

Le cours donne droit à un certificat de trois crédits reconnus dans le programme de formation populaire de l'Université du Québec. L'inscription est de \$7,50 et le cours, avec la documentation qui est envoyée, pourrait ne coûter que \$30,00 dépendamment du nombre d'inscriptions. La date limite d'inscription est le 15 février. C'est une occasion à ne pas manquer!

### Cher Eugène

Au cours de la prochaine émission de "Cher Eugène" présentée sur les ondes de Radio-Québec, vendredi, le 28 janvier 1977 à 22h00, les téléspectateurs pourront se familiariser avec les différents services offerts par les Centres hospitaliers (CH) et les Centres de services sociaux (CSS) récemment mis en place par le ministère des Affaires sociales.

A cette occasion, Lise Le Bel recevra en premier lieu Madame Aline Chèvrefeuille du ministère des Affaires sociales qui définira les divers types de Centres hospitaliers présentement en opération au Québec ainsi que les fonctions spécifiques de chacun de ces établissements.

En seconde partie, M. Guy Drudt du Centre de services sociaux du Montréal Métropolitain (CSS MM) expliquera le rôle que peut jouer un tel organisme en vue d'aider un citoyen aux prises avec les problèmes d'ordre social tels la délinquance, l'adoption, les foyers nourriciers etc.

Par ailleurs, Eugène (Jean-René Ouellet) tentera de décrire au restaurateur Paul (André St-Denis) et à son ami Ernest (Jacques Morin) tous les bienfaits que peut leur apporter le Centre de services sociaux de leur entourage.

## Domtar se moque de la santé des travailleurs

(Jean Guy Pelletier)

"Domtar se moque de la santé des travailleurs", tel était le titre coiffant le communiqué de presse présenté par la CSN à Sherbrooke dernièrement relativement aux problèmes de négociation rencontrés face à la

compagnie Domtar. "Les 3.000 travailleurs des usines Domtar affiliés à la CSN sont sans convention collective depuis le 30 avril 1976 (C'est le cas pour l'usine Domtar de Beauharnois). D'autres, comme les 600 travailleurs de Don-nacona sont en grève

depuis le 8 novembre dernier. Les négociations échouent sur plusieurs points dont le maintien de la formule d'indexation et l'introduction d'une clause de sécurité - santé".

ACCIDENTS DE

TRAVAIL.

Au cours de cette conférence de presse portant plus particulièrement sur les négociations à l'usine de Windsor on fit allusion au conflit à l'usine C.I.L. de Nitro en ces termes: "De plus, la compagnie Domtar, à l'exemple de la compagnie C.I.L., cache les accidents de travail. Elle préfère en effet ne déclarer que les accidents graves plutôt que de déclarer tous les accidents de travail afin de ne pas connaître une hausse de ses cotisations au régime de la Commission des Accidents de Travail, cotisations qui varient selon le nombre d'accidents enregistrés".

POLLUTION PAR LE MERCURE.

En terminant sur le refus de Domtar de négocier une clause de sécurité - santé, la C.S.N. ajoute: "Cela ne surprend pas d'une compagnie qui pollue au

meure des cours d'eau du Québec avec la bénédiction des gouvernements. Si Domtar ne montre aucun égard vis-à-vis du poisson contaminé et des séquelles que cela cause chez les êtres humains (maladie de minamata), elle se trompe amèrement si elle pense réserver le même sort à ses travailleurs".

COMITES DE SECURITE SANTE.

"Nous exigeons la mise sur pied de comités syndicaux de sécurité - santé qui auront les moyens d'enquêter sur les conditions de travail. Nous revendiquons que tout travailleur puisse arrêter de travailler sans perte de salaire lorsqu'il est en présence d'éléments qui peuvent mettre sa santé en danger. Ces conditions sont minimales pour préserver notre santé et notre sécurité au travail".

### Vaudreuil-Soulanges

## Une rencontre entre le député et l'Hydro au sujet de la ligne de transport

(Jean Guy Pelletier)

Dans son édition du 20 janvier Le Journal L'Etoile de la région Vaudreuil Soulanges annonçait qu'à la suite de démarches du député péquiste Louise Cuerrier Sauvé, l'Hydro Québec a accepté de suspendre jusqu'au 31 janvier ses négociations avec les expropriés. On se souviendra que le tracé de la nouvelle ligne de transport d'électricité dans ce secteur avait fait tout un brou-ha et qu'à la suite de l'opposition du groupe des Espaces Verts du Mont Rigaud des

audiences du conseil consultatif de l'environnement avaient été nécessaires tout comme à Valleyfield dans le cas du projet Adico sur la Pointe aux Anglais à Valleyfield.

Par ailleurs le 31 janvier il y aurait réunion à Montréal de tous les députés des circonscriptions électorales touchées par cette ligne de l'Hydro. A cette réunion il semble que les représentants de l'Hydro - Québec seront présents.

Lors d'une conversation téléphonique que nous avons eu lundi avec le

député de Vaudreuil-Soulanges, Mme Cuerrier - Sauvé nous révélait que seulement l'arpentage avait été fait jusqu'ici en rapport avec la ligne de l'Hydro - Québec et quelques travaux de déboisements, mais sur des terrains appartenant déjà à l'Hydro - Québec. Le député ajoutait que le tracé actuel toucherait au moins 200 personnes dans le secteur Vaudreuil et un certain nombre également dans le secteur Soulanges où l'on compte également de bonnes terres agricoles.

## Le centre hospitalier et l'opération "tabac"

La campagne "Opération tabac" de l'Association des hôpitaux de la province de Québec a bel et bien été accueillie par le personnel et les usagers du Centre Hospitalier de Valleyfield.

Le directeur général et le conseil d'administration du Centre Hospitalier ont facilement trouvé parmi les employés un comité de travail pour la planification d'un programme.

On admet que tout le monde ou presque veut cesser de fumer, mais...

En premier lieu, des zones de non-fumage au Centre Hospitalier ont été déterminées et maintenues. Une campagne de publicité à l'intérieur du Centre et dans ses services externes dans la période du 9 au 15 jan-

vier. La publicité comprenait des affiches dans les principaux locaux, des macarons à la boutonnière de centaines de volontaires, des brochures et autres documents accompagnant la paie de tous les employés.

Pour un certain nombre appréciable, la campagne a été efficace, car ils sont parvenus à cesser de fumer, mais pour les autres, il faut vouloir et investir davantage pour plus d'engagements.

Le Conseil d'administration et le comité du programme encouragent fortement ces derniers à s'engager et à suivre la dernière étape de l'opération qui est: "Le Plan de 5 jours pour cesser de fumer".

A ce sujet, le Service Externe de Toxicomanie,

service du département de Santé Communautaire a retenu les services du Pasteur Erwin Morosoli de Québec comme animateur du cours; Plan de 5 jours pour cesser de fumer.

Le cours sera donné à l'auditorium de la Polyvalente Baie St-François les 20, 21, 22, 23 et 24 février de 19h.30 à 22h.30. Les frais du cours sont de \$10,00.

Pour s'inscrire, il faut s'adresser au Service Externe de Toxicomanie, 43, Avenue du Parc, Valleyfield. Téléphone: 373-5934.

Maurice Aubin, Service Externe de Toxicomanie.

## Chronique du département de santé communautaire

Cette semaine, nous vous entretiendrons d'un trouble visuel: le strabisme.

C'est une anomalie oculaire qui consiste en une déviation des yeux. Le strabisme est souvent nommé "loucherie" ou "oeil qui louche". Lorsqu'un enfant souffre de cette anomalie, le plus souvent un seul oeil dévie de sa position normale, mais il peut arriver, quoique moins fréquemment, que les deux yeux dévient de façon alternante.

Le signe le plus évident, c'est la déviation de l'oeil, mais parfois la déviation oculaire est difficile à percevoir. On peut aussi observer d'autres signes qui peuvent être révélateurs d'un strabisme, comme l'enfant qui ferme ou ouvre un oeil pour regarder, l'enfant qui trébuche souvent sur des objets.

Quel est le traitement du strabisme?

Le traitement est variable suivant la cause du strabisme. Dans la majorité des cas, les traitements seront le port de lunettes, les exercices musculaires pour les globes oculaires, l'occlusion temporaire du bon oeil et parfois une intervention chirurgicale au niveau des muscles de l'oeil.

Quels résultats peut-on obtenir si le strabisme est traité?

Si le strabisme est traité et corrigé avant l'âge de 5 ans, les résultats sont habituellement bons. Par contre, si on attend à l'adolescence, les yeux peuvent être rendus droits, mais à ce moment, c'est qu'une question d'apparence, car il est trop tard pour reconstituer une bonne vision dans l'oeil qui a été négligé.

Un traitement précoce fait toute la différence, car il empêche l'apparition des conséquences du

strabisme qui sont la diplopie (voir double), l'amblyopie (oeil qui perd son acuité par non-utilisation). En conclusion, il faut se rappeler qu'une maladie des yeux traitée à temps évite des dommages permanents.

### Clinique de Santé Chiropratique



Dr Pierre Des Lauriers  
Dr Jean-Pierre Poitras  
CHIROPATICIENS

55 DU MARCHE  
VALLEYFIELD, J6T 1P3, QUE. 373-7171

### LECOMPTE, BOISVENUE ET ASSOCIES

COMPTABLES AGRES  
CHARTERED ACCOUNTANTS  
DENIS LECOMPTE, C.A. — ALAIN BOISVENUE, C.A.

211 VICTORIA VALLEYFIELD J6T 1A8 TELEPHONE: 371-7323

### P.A.LEDUC & CIE

Comptables agréés  
Chartered Accountants

23 Ste-Hélène Valleyfield Téléphone: 371-2512

17 NICHOLSON VALLEYFIELD 371-5771

JACQUES SMITH, PHOTOGRAPHE  
PHOTOS MARIAGE  
PHOTOS PASSEPORT  
PHOTOS REPORTAGE

Vaste choix de faire-part.

Chez  
**GEORGES McSWEEN FOURRURES**  
on vous attend, on est préparé pour la

# VENTE

DE JANVIER

**15% DE REDUCTION SUR TOUTE LA MARCHANDISE EN STOCK**

VENEZ CONSTATER PAR VOUS-MEMES NOS BAS PRIX

- MANTEAUX
- CHAPEAUX
- MITAINES
- FOULARDS ETC.

Venez!  
CHEMIN LAROCQUE  
DU MARCHE  
COSSETTE  
BISSONNETTE  
ST-LAMBERT  
CHAMPLAIN  
ICI 148 ST-LAMBERT

**GEORGES McSWEEN FOURRURES**  
148 ST-LAMBERT VALLEYFIELD 373-9696

# VENTE DE FIN DE SAISON

Sur la marchandise AUTOMNE-HIVER

**20% à RABAIS**

**70%**

**ENSEMBLES SKI XS 'L**

**Boutique MARIE-CHANTAL**  
206 BLVD BORD DE L'EAU  
GRANDE-ILE



**Un amour**  
de  
**magasin**

**ÉPARGNEZ  
AVEC LES  
COUPONS  
IGA**

AVEC CE COUPON IGA  
**ÉPARGNEZ 10'**  
À L'ACHAT DE  
1 sac de 3 lb de  
**MÉLANGE À  
SAUCE BRUNE  
"CLUB HOUSE"**  
VALIDE JUSQU'AU SAMEDI  
29 JANVIER 1977

AVEC CE COUPON IGA  
**ÉPARGNEZ 10'**  
À L'ACHAT DE  
1 cart. de 24 oz de  
**DÉTÉRGENT  
LIQUIDE  
MIR**  
VALIDE JUSQU'AU SAMEDI  
29 JANVIER 1977

AVEC CE COUPON IGA  
**ÉPARGNEZ 15'**  
À L'ACHAT DE  
1 pqt de 10  
**SACS À  
DÉCHETS  
GLAD**  
USAGE  
EXTÉRIEUR  
VALIDE JUSQU'AU SAMEDI  
29 JANVIER 1977

AVEC CE COUPON IGA  
**ÉPARGNEZ 15'**  
À L'ACHAT DE  
1 sac 8 lb (Emp. Bon)  
**FARINE  
PURITY**  
VALIDE JUSQU'AU SAMEDI  
29 JANVIER 1977

AVEC CE COUPON IGA  
**ÉPARGNEZ 15'**  
À L'ACHAT DE  
1 cont. 1 lb  
**MARGARINE  
MOLLE  
MIRAGE**  
VALIDE JUSQU'AU SAMEDI  
29 JANVIER 1977

AVEC CE COUPON IGA  
**ÉPARGNEZ 40'**  
À L'ACHAT DE  
1 bte de 30  
**MAXI-  
SERVIETTES  
ADHESIVES  
"STAYFREE"**  
VALIDE JUSQU'AU SAMEDI  
29 JANVIER 1977

AVEC CE COUPON IGA  
**ÉPARGNEZ 10'**  
À L'ACHAT DE  
1 bte de 12 env. 1 oz  
**CHOCOLAT CHAUD  
INSTANTANÉ  
CARNATION**  
VALIDE JUSQU'AU SAMEDI  
29 JANVIER 1977

AVEC CE COUPON IGA  
**ÉPARGNEZ 20'**  
À L'ACHAT DE  
1 bott. 12 oz  
**SHAMPOING  
LADY PATRICIA  
ESSENCES VARIÉES**  
VALIDE JUSQU'AU SAMEDI  
29 JANVIER 1977

AVEC CE COUPON IGA  
**ÉPARGNEZ 25'**  
À L'ACHAT DE  
1 bte aérosol 6 oz  
**DÉODORISANT  
SECRET**  
VALIDE JUSQU'AU SAMEDI  
29 JANVIER 1977

**RÔTI  
DE PALETTE**  
COUPE RÉGULIÈRE  
TENDON DORSAL  
ENLEVÉ  
BOEUF CANADA  
CATÉGORIE "A"  
RUBAN ROUGE  
**49¢**  
lb

**RÔTI DE CÔTES  
CROISÉES**  
BOEUF CANADA  
CATÉGORIE "A"  
RUBAN ROUGE  
**89¢**  
lb

**BOEUF HACHÉ  
MI-MAIGRE**  
**88¢**  
lb

**BACON JUBILEE** SANS COUENNE Pqt 1 lb **99¢**  
**SOC DE PORC** FUMÉ, DÉOSSÉ MAPLE LEAF PETIT COTTAGE lb **1.59**  
**SAUCISSES** PORC ET BOEUF MAPLE LEAF EN VRAC lb **79¢**

**TOMATES**  
GARDEN VALLEY  
CANADA RÉGULIÈRE Bte 28 oz **39¢**

**JUS D'ORANGE**  
OLD SOUTH  
CONGÉLÉ - 100% PUR DE LA FLORIDE 3 Btes 12 1/2 oz **1.00**

**SOUPES**  
AYLMER 5 Btes 10 oz **99¢**  
TOMATES OU  
LÉGUMES

**POIS VERTS**  
GROSSEUR NO 4  
RAPIDES  
DE LACHINE  
CANADA RÉGULIER 4 Btes 19 oz **99¢**

**MARGARINE**  
SILVER  
50% - 50%  
3 **1.00**  
Pqts 1 lb

**JUS DE POMMES**  
IGA  
FAIT DE CONCENTRÉ  
Bte 48 oz **49¢**

**PETITS GÂTEAUX**  
STUART  
Boîte familiale de 8's **69¢**

**FÈVES COUPÉES**  
JAUNES OU VERTES  
IGA  
CANADA DE CHOIX  
3 Btes 19 oz **89¢**

**POMMES**  
McINTOSH **89¢**  
CULTURE DU QUÉBEC  
CANADA DE  
FANTAISIE Sac 4 lb

**PÊCHES DEL MONTE**  
DEMIES OU TRANCHÉES  
E.U. DE FANTAISIE  
Bte 28 oz **65¢**

**BOISSONS GAZEUSES**  
IGA  
8 Canettes 10 oz **1.00**

**TANGERINES** DE FLORIDE GROSSEUR 210 Douz. **49¢**  
LE FRUIT FACILE À PELER

**LES CHAMPIGNONS FRAIS**  
Les champignons frais constituent une addition d'élégance à tous les repas. Une préparation et une cuisson adéquates sont requises pour conserver leur saveur et leur tendreté. Voici quelques conseils pour vous aider:  
— Choisissez des champignons sans taches et aux tiges courtes.  
— Rincez-les au réfrigérateur déballés dans le tiror à légumes.  
— Avant la cuisson, rincez-les et séchez-les.  
— Il ne faut pas peler ou couper la tige des champignons afin de conserver les parties les plus savoureuses.  
— Arrosez-les de jus de citron afin de conserver leur couleur.  
— Cuire les champignons rapidement. S'ils sont ajoutés à un plat à longue cuisson, mettez-les seulement quelques minutes avant la fin de la cuisson.  
— Pour sauter les champignons, utilisez le moins de matières grasses possibles, ceci évite de perdre la saveur et la tendreté tout en empêchant la perte d'eau.  
— Si vous le désirez, vous pouvez ajouter du sel en fin de cuisson pour éviter qu'ils durcissent.  
— Les casseroles en fonte émaillée ou en acier inoxydable sont préférables parce qu'elles leur conservent leur couleur.  
— Les champignons lavés peuvent être mangés crus en salade ou dans les hors-d'oeuvres.  
Mme Green sera heureuse de discuter avec les groupes de consommateurs. Écrivez à: Hudon et Desautels Ltée, 11281 Albert Hudon, Mtl Nord, H1G 3J5.

**POMMES DE TERRE** DEL'P.P.E. CANADA NO 1 Sac 10 lb **99¢**  
**RADIS** DE FLORIDE 2 Sacs 6 oz **29¢**  
**OIGNONS JAUNES** CULTURE CANADIENNE CANADA NO 1 Sac 2 lb **45¢**

PRIX EN VIGUEUR JUSQU'AU SAMEDI 29 JANVIER 1977 — NOUS NOUS RÉSERVONS LE DROIT DE LIMITER LES QUANTITÉS.

**IGA Un amour de magasin**

# 3 ANS

## DE GARANTIE SUR PIÈCES ET SERVICE

VOILA LA SURPRENANTE GARANTIE QUE VOUS OFFRENT EN PRIMEUR

# ELECTROHOME ET ANDRE RADIO T.V.

445 CHEMIN LAROCQUE

VALLEYFIELD

TEL: 373-6058

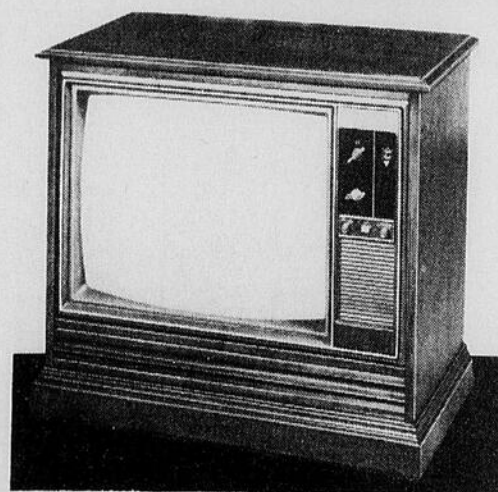
CETTE GARANTIE S'APPLIQUE SUR TOUS LES MODELES AVEC CHASSIS C-28, C-31 ET C-36 DE

# ELECTROHOME

VA PLUS LOIN QUE L'EXCELLENCE

**C'EST LE DEBUT  
D'UNE ÈRE  
NOUVELLE**

SOYEZ LES PREMIERS  
A PROFITER DE  
CETTE GARANTIE  
SENSATIONNELLE  
EN ACHETANT UN DES  
TELECOULEURS ANNONCES  
CI-CONTRE A  
**TRES BAS PRIX!**



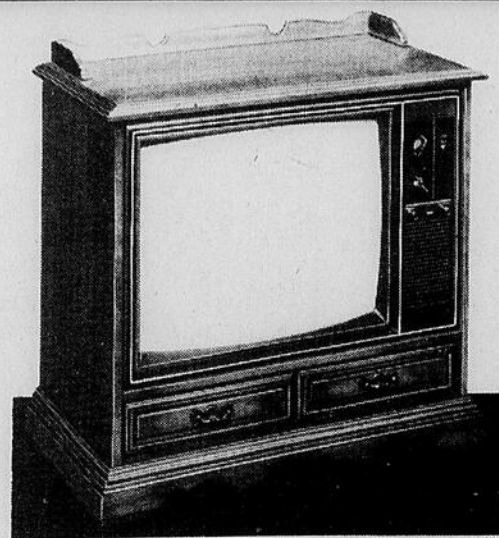
**CARLTON C31-513**

Télécouleur 26" entièrement transistorisé de teinte noyer et style transition à roulettes

Régulier: \$959.50

En spécial à

**\$799<sup>95</sup>**



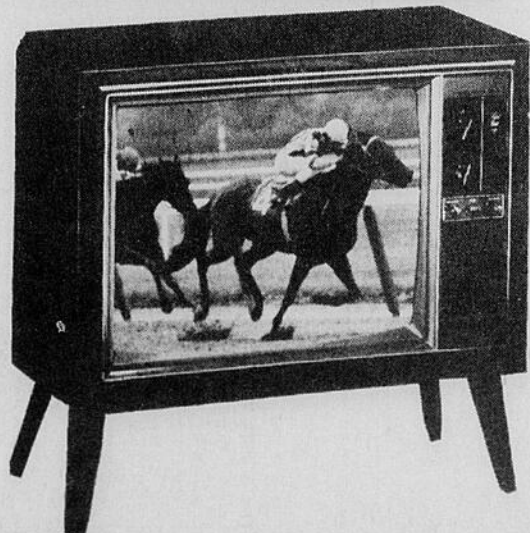
**VERMONT C31-533**

Télécouleur 26" entièrement transistorisé de teinte érable blond ou pin sugar. Style Colonial à roulettes

Régulier: \$1039.50

En spécial à:

**\$899<sup>95</sup>**



**YORK C31-507**

Chassis modulaire 100% transistorisé pour un rendement efficace. Tube-image à matrice noire et puissance d'image 31,000 volts. Réglage automatique, régulateur "Power Guard". Syntonisation automatique (CAF) pour une image parfaite. Coffret métal recouvert vinyle fini noyer, style contemporain.

Prix suggéré: \$839.95

Pour Seulement

**\$699<sup>95</sup>**

**TOUS LES AUTRES  
MODELES  
EN STOCK  
OFFERTS A  
PRIX  
REDUITS**

CETTE VENTE NE DURERA QU'UN TEMPS LIMITE

# ANDRE RADIO T.V.

445 CHEMIN LAROCQUE VALLEYFIELD 373-6058

**AUCUN COMPTANT  
REQUIS  
JUSQU'A 36 MOIS  
POUR PAYER**